

Nouvelle-Calédonie
Commune de Nouméa

I.R.N

NOUMÉA

**CAMPAGNES DE MESURES DE BRUIT
SELON LA NORME NFS 31-010**

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

PRESENTATION DE LA CAMPAGNE

Nom de l'affaire : I.R.N

N° Affaire : 5044

Campagne réalisée par : BIOTOP

Date : 15/12/2009

Commune : Nouméa

Lieu-dit : Rue Colnett

DOMAINE :

- ERP diffusant de la musique
- activités artisanales, commerciales, industrielles
- activités agricoles
- activités et manifestations de loisirs et de sport
- situations engendrées par un ou plusieurs mobiles isolés
- chantiers
- bruits de livraisons et manœuvres afférentes à l'entretien voirie, aux équipements portés ou embarqués par les véhicules
- bruits dus à l'exploitation des équipements et à l'utilisation du bâtiment

APPAREILLAGE

SONOMETRE INTEGRATEUR DE CLASSE 1 SIP95 N : 972009

VERIFIE PAR 01dB

ETALONNE LE 06/11/08 (03062072)

CALIBREUR CAL02 N° 20441

ETALONNE LE 17/12/08 (B0233)

PRESENTATION DE LA SOURCE DE BRUIT

SOURCE 1 : CIRCULATION DE LA RUE COLNETT

Emplacement : extérieur intérieur
Mode de fonctionnement : jour nuit ponctuelle
 autre (précision) :

SOURCE 2 : STEP DE L'ANSE VATA

Emplacement : extérieur intérieur
Mode de fonctionnement : jour nuit ponctuelle
 autre (précision) :

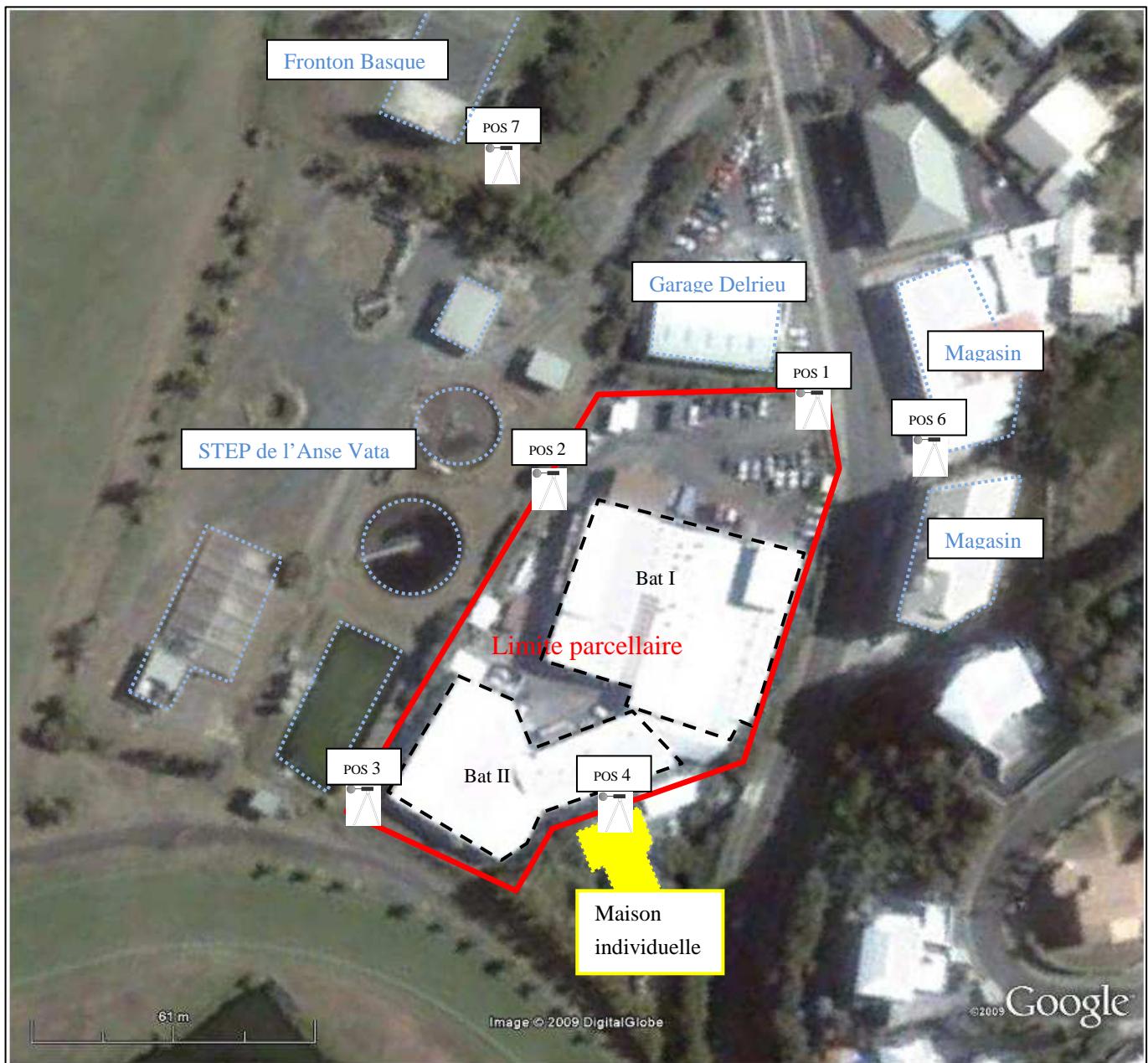
SOURCE 3 : FONCTIONNEMENT DES I.R.N : INCINERATEUR, MACHINE SOLNA, GROUPES FROIDS

Emplacement : extérieur (Incinérateur, Groupe Froid) intérieur (SOLNA)
Mode de fonctionnement : jour nuit ponctuelle
 autre (précision) : La nuit de 4h30 à 6h30

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

SITUATION DES POINTS DE MESURE



Position de mesure	Mesure de JOUR	Mesure de NUIT
POS 1	Mesure n°2	Mesure n°1, Mesure n°6
POS 2	Mesure n°3	Mesure n°2, Mesure n°3, Mesure n°7
POS 3	Mesure n°5	Mesure n°5
POS 4	Mesure n°4	Mesure n°4
POS 6	Mesure n°1	
POS 7	Mesure n°6	

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

TERMINOLOGIE

Pression acoustique

La propagation d'un son modifie la pression du milieu au point considéré. En mesurant cette pression, il est possible de déterminer le niveau acoustique de la source au point considéré : c'est le niveau de pression acoustique L_p .

$$L_p = 20 \cdot \log \left(\frac{p}{p_0} \right) \text{ avec } p_0 = 20 \mu\text{Pa} \text{ (pression acoustique de référence).}$$

Ce niveau de pression acoustique, lors de notre campagne de mesure, correspond à niveau pondéré A noté dB(A) ce qui est équivalent à ce que l'oreille entend.

L_{pc} = Niveau crête de pression acoustique relevé sur la durée de mesure.

Niveau continu équivalent de pression (Leq)

Le Leq , sur un intervalle de temps donné, correspond à un niveau sonore fictif qui serait constant sur toute la durée de l'intervalle de mesure et qui contiendrait la même énergie sonore que le niveau fluctuant observé.

$$Leq = 10 \cdot \log \left(\frac{1}{T} \sum (10^{L_p/10}) \right).$$

Comme pour le niveau de pression le Leq est pondéré A.

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

DESCRIPTION DES MESURES

Mesure de NUIT :

N°	Date	Heure début	Heure fin	Observations réalisées
1	15/12/2009	04h20	04h35	MESURE REALISEE AU NIVEAU DE PROPRIETE DES IRN AU NIVEAU DU PORTAIL D'ENTREE SUR LA DROITE CETTE MESURE A ETE REALISEE EN PERIODE DE NUIT SANS ACTIVITE, PERMETTANT D'ESTIMER LE BRUIT AMBIANT DE LA ZONE DE NUIT.
2	15/12/2009	04h39	04h44	MESURE REALISEE A LA limite DE PROPRIETE DES IRN ENTRE LEUR BATIMENT I ET LA STEP DE L'ANSE VATA CETTE MESURE A ETE REALISEE EN PERIODE DE NUIT SANS ACTIVITE PERMETTANT D'ESTIMER LE BRUIT AMBIANT DE LA ZONE DE NUIT.
3	15/12/2009	04h45	04h54	MESURE REALISEE A LA limite DE PROPRIETE DES IRN ENTRE LEUR BATIMENT I ET LA STEP DE L'ANSE VATA CETTE MESURE A ETE REALISEE EN PERIODE DE NUIT SANS ACTIVITE PERMETTANT D'ESTIMER LE BRUIT AMBIANT DE LA ZONE DE NUIT ON PEUT NOTER LE DEBUT D'ACTIVITE DES IRN A 4H50 ET LA MISE EN ROUTE DU BASSIN DE LA STEP A 4H53.
4	15/12/2009	05h03	05h18	MESURE REALISEE A LA limite PARCELLAIRE ENTRE LA MAISON INDIVIDUELLE ET LES IRN. CETTE MESURE A ETE REALISEE EN PERIODE DE NUIT AVEC ACTIVITE DES IRN. AUCUNE MESURE DE BRUIT AMBIANT N'A ETE REALISEE CAR CETTE PROPRIETE EST BORDEE PAR LA RUE COLNETT (MESURE 1) ET LES IRN. LES DISTANCES LES SEPARANT SONT INFERIEUR A 5M.
5	15/12/2009	05h22	05h37	MESURE REALISEE A L'ANGLE SUD-OUEST DU BATIMENT II A LA limite PARCELLAIRE ENTRE L'HIPPODROME, LA STEP ET LES IRN. CETTE MESURE A ETE REALISEE EN PERIODE DE NUIT AVEC ACTIVITE DES IRN. AUCUNE MESURE DE BRUIT AMBIANT N'A ETE REALISEE CAR CETTE ZONE SANS ACTIVITE DES IRN POSSEDE LES MEME CARACTERISTIQUES QUE CELLES DE LA MESURE 2.
6	15/12/2009	05h41	05h56	MESURE REALISEE AU NIVEAU DE PROPRIETE DES IRN AU NIVEAU DU PORTAIL D'ENTREE SUR LA DROITE CETTE MESURE A ETE REALISEE EN PERIODE DE NUIT AVEC ACTIVITE DES IRN, PERMETTANT D'ESTIMER LE BRUIT GENERE PAR CES DERNIERE. ON PEUT PRECISER QUE L'AUGMENTATION DU TRAFIC SUR LA RUE COLNETT EST NON NEGLIGEABLE
7	15/12/2009	06h00	06h15	MESURE REALISEE A LA limite DE PROPRIETE DES IRN ENTRE LEUR BATIMENT I ET LA STEP DE L'ANSE VATA CETTE MESURE A ETE REALISEE EN PERIODE DE NUIT SANS ACTIVITE PERMETTANT D'ESTIMER LE BRUIT AMBIANT DE LA ZONE DE NUIT.

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

DESCRIPTION DES MESURES

Mesure de JOUR :

N°	Date	Heure début	Heure fin	Observations réalisées
1	15/12/2009	07h17	07h32	<p>MESURE REALISEE AU NIVEAU DU MAGASIN ADEQUAT DE L'AUTRE COTE DE LA RUE COLNETT</p> <p>CETTE MESURE A ETE REALISEE EN PERIODE DE JOUR, PERMETTANT D'ESTIMER LE BRUIT AMBIANT DE LA ZONE DE JOUR EN CONSIDERANT LA CIRCULATION AINSI QUE L'ACTIVITE DU GARAGE DELRIEU.</p>
2	15/12/2009	07h34	07h49	<p>MESURE REALISEE AU NIVEAU DE LIMITE DE PROPRIETE DES IRN AU NIVEAU DU PORTAIL D'ENTREE SUR LA DROITE</p> <p>CETTE MESURE A ETE REALISEE EN PERIODE DE JOUR AVEC ACTIVITE, PERMETTANT D'ESTIMER LE BRUIT GENERE PAR LES IRN EN LIMITE PARCELLAIRE.</p>
3	15/12/2009	07h55	08h10	<p>MESURE REALISEE A LA LIMITE DE PROPRIETE DES IRN ENTRE LEUR BATIMENT I ET LA STEP DE L'ANSE VATA</p> <p>CETTE MESURE A ETE REALISEE EN PERIODE DE JOUR AVEC ACTIVITE PERMETTANT D'ESTIMER LE BRUIT GENERE PAR LES IRN EN LIMITE PARCELLAIRE.</p> <p>AUCUNE MESURE DE BRUIT AMBIANT N'A ETE REALISEE CAR CETTE ZONE SANS ACTIVITE DES IRN POSSEDE LES MEME CARACTERISTIQUES QUE CELLES DE LA MESURE 6.</p>
4	15/12/2009	08h13	08h27	<p>MESURE REALISEE A LA LIMITE PARCELLAIRE ENTRE LA MAISON INDIVIDUELLE ET LES IRN.</p> <p>CETTE MESURE A ETE REALISEE EN PERIODE DE JOUR AVEC ACTIVITE DES IRN.</p> <p>AUCUNE MESURE DE BRUIT AMBIANT N'A ETE REALISEE CAR CETTE PROPRIETE EST BORDEE PAR LA RUE COLNETT (MESURE 1) ET LES IRN. LES DISTANCES LES SEPARANT SONT INFERIEUR A 5M. DE PLUS CETTE DERNIERE NE PRODUISAIT AUCUN BRUIT DURANT LA MESURE.</p>
5	15/12/2009	08h30	08h45	<p>MESURE REALISEE A L'ANGLE SUD-OUEST DU BATIMENT II A LA LIMITE PARCELLAIRE ENTRE L'HIPPODROME, LA STEP ET LES IRN.</p> <p>CETTE MESURE A ETE REALISEE EN PERIODE DE JOUR AVEC ACTIVITE DES IRN.</p> <p>AUCUNE MESURE DE BRUIT AMBIANT N'A ETE REALISEE CAR CETTE ZONE SANS ACTIVITE DES IRN POSSEDE LES MEME CARACTERISTIQUES QUE CELLES DE LA MESURE 6.</p>
6	15/12/2009	09h11	09h26	<p>MESURE REALISEE ENTRE LE FRONTON DU TERRAIN DE PELOTE BASQUE, DE LA STEP DE L'ANSE VATA ET DE LA RUE COLNETT.</p> <p>CETTE MESURE A ETE REALISEE EN PERIODE DE JOUR, PERMETTANT D'ESTIMER LE BRUIT AMBIANT DE LA ZONE EQUIVALENT A LA MESURE 3.</p>

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

ANALYSE DES IMPACTS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

Selon **la délibération n° 741-2008/BAPS du 19 septembre 2008**, les émissions sonores des installations classées ne doivent pas engendrer une émergence supérieure aux valeurs admissibles fixées dans le tableau ci-après, dans les zones où celle-ci est réglementée (cf. paragraphe précédent) :

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'établissement)	Emergence admissible pour la période allant de 6 heures à 21 heures, sauf dimanche et jours fériés	Emergence admissible pour la période allant de 21 heures à 6 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés
Niveau \leq 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Niveau $>$ 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

De plus, les valeurs fixées par l'arrêté d'autorisation en limite de propriété de l'établissement ne peuvent excéder 70 dBA pour la période de jour et 60 dBA pour la période de nuit, sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite.

CALCUL DES DIFFERENTES EMERGENCES

Les tableaux et graphiques présentés en **annexe 8** ont été obtenus par l'intermédiaire du logiciel d'exploitation de données acoustiques : *dBTRAIT*.

Rappelons que les positions de mesure POS 6 et POS 7, sont considérée comme mesurant le bruit résiduel, étant donné leur éloignement par rapport aux sources de bruit de IRN, des positions de mesures respectivement POS 1 et POS 2, 3d e parcelle à la façade Sud-ouest, est considérée.

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

Mesure de NUIT :

Lieu de prise de mesure	Bruit ambiant	Bruit résiduel associé	Emergence
POS 1 : LIMITE IRN, GARAGE DELRIEU, RUE COLNETT	58,6 dB(A)	53,1 dB(A)	5,5 dB(A)
POS 2 : LIMITE IRN, STEP	47,9 dB(A)	51,0 dB(A)	0 dB(A)
POS 3 : LIMITE IRN, STEP, HIPPODROME	56,2 dB(A)	51,0 dB(A)	5,2 dB(A)
POS 4 : LIMITE IRN, MAISON PRIVEE.	42,1 dB(A)	53,1 dB(A)	0 dB(A)

Les émergences mesurées aux stations 2 et 4 sont admissibles selon les données indiquées dans le tableau précédent.

Concernant la station 1, les émergences dépassent les seuils fixés. Notons que le fonctionnement machine des IRN de ce côté est très limité et ne consiste principalement qu'à des activités tertiaire. De plus ces dernières ne débutent qu'à partir de 8h du matin.

En effet, on peut s'apercevoir à partir de l'évolution temporelle du signal sonore enregistré que de nombreux pics, de l'ordre de 70 dB(A) se repartissent sur l'ensemble de l'enregistrement. Aucune entrée de véhicule sur le parking des IRN n'est à signaler. Ces pics sont dus à l'augmentation du trafic de la Rue Colnett tout au long de la matinée.

Concernant la station 3, les émergences dépassent les seuils fixés. Notons que le fonctionnement machine des IRN de ce côté est important avec notamment la présence de la SOLNA et de son incinérateur en route dès 5h du matin.

Néanmoins l'émergence de ce côté du bâtiment II, ne produit aucune nuisance particulière vis-à-vis de l'environnement proche. En effet, cette zone émet en direction de l'hippodrome et de la STEP de l'Anse Vata. Le bruit généré par les IRN n'est donc pas susceptible de constituer une nuisance pour les riverains. Rappelons qu'aucun gardien ni concierge ne réside dans les bâtiments de la STEP.

Notons que les émissions sonores ambiantes ne dépassent pas les 60 dB(A) réglementaires.

On observe également que le voisinage et notamment la circulation sur la rue Colnett est la source de la majorité des nuisances sonores pour l'ensemble des habitations se situant le long de cette dernière, cela même pouvant être impactés par les nuisances sonores des IRN.

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

Mesure de JOUR :

Lieu de prise de mesure	Bruit ambiant	Bruit résiduel associé	Emergence
POS 1 : LIMITE IRN, GARAGE DELRIEU, RUE COLNETT	65,5 dB(A)	67,6 dB(A)	0 dB(A)
POS 2 : LIMITE IRN, STEP	51,6 dB(A)	52,1 dB(A)	0 dB(A)
POS 3 : LIMITE IRN, STEP, HIPPODROME	59,1 dB(A)	52,1 dB(A)	7 dB(A)
POS 4 : LIMITE IRN, MAISON PRIVEE.	48,6 dB(A)	67,6 dB(A)	0 dB(A)

Les émergences mesurées aux stations 1, 2 et 4 sont admissibles selon les données indiquées dans le tableau précédent.

Concernant la station 3, les émergences dépassent les seuils fixés. Notons que le fonctionnement machine des IRN de ce côté est important avec notamment la présence de la SOLNA et de son incinérateur.

Néanmoins l'émergence de ce côté du bâtiment II, ne produit aucune nuisance particulière vis-à-vis de l'environnement proche. En effet, cette zone émet en direction de l'hippodrome et de la STEP de l'Anse Vata. Le bruit généré par les IRN n'est donc pas susceptible de constituer une nuisance pour les riverains. Rappelons qu'aucun gardien ni concierge ne réside dans les bâtiments de la STEP.

Notons que les émissions sonores ambiantes ne dépassent pas les 70 dB(A) réglementaires.

On observe également que le voisinage et notamment la circulation sur la rue Colnett est la source de la majorité des nuisances sonores pour l'ensemble des habitations se situant le long de cette dernière, celles la même pouvant être impactées par les nuisances sonores des IRN.

La campagne de mesure de bruit a mis en évidence que, dans le cas des I.R.N et seulement sur le point de mesure POS 3, il y a émergence mais pas nuisance étant donné le contexte environnemental.

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010) L'ECHELLE DE BRUIT

A titre d'information une échelle de bruit est fournie ci-après :

ECHELLE DE BRUITS¹					
Possibilité de conversation	Sensation auditive	Nb dB	Bruits intérieurs	Bruits extérieurs	Bruits de véhicules
A VOIX CHUCHOTÉE	Seuil d'audibilité	0	Laboratoire d'acoustique		
	Silence inhabituel	5	Laboratoire d'acoustique		
	très calme	10	Studio d'enregistrement Cabine de prise de son		
		15		feuilles légères agitées par vent doux dans jardin silencieux	
	Calmé	20	Studio de radio	jardin tranquille	
		25	Conversation à voix basse à 1,50 m		
		30	appartement dans quartier tranquille		
		35			bateau à voile
A VOIX NORMALE	Assez calme	40	bureau tranquille dans quartier calme		
		45	Appartement normal	Bruits minimaux le jour dans la rue	transatlantique de 1 ^{ère} classe
ASSEZ FORTE	Bruits courants	50	Restaurant tranquille	Rue très calme	Auto silencieuse
		60	Grands magasins Conversation normale Musique de chambre	Rue résidentielle	Bateau à moteur
	Bruyant mais supportable	65	Appartement bruyant		Automobile de tourisme sur route
		70	Restaurant bruyant Musique	Circulation importante	Wagons lits modernes
		75	Atelier dactylo Usine moderne		Métro sur pneus
DIFFICILE	Pénible à entendre	85	Radio très puissante Atelier de tournage et d'ajustage	Circulation intense à 1 m	Bruits de métro en marche. Klaxon d'autos
		95	Atelier de forgeage	Rue à trafic intense	Avion de transport à hélices à faible distance
OBLIGATION DE CRIER POUR SE FAIRE ENTENDRE	Très difficilement supportable	100	Scie à ruban. Presse à découper de moyenne puissance	Marteau piqueur dans la rue à moins de 5 mètres	Moto sans silencieux à 2 m. Wagon de train
		105	Raboteuse		Métro (intérieur de wagons de quelques lignes)
		110	Atelier de chaudronnerie	Rivetage à 10 m	Trains passant dans une gare
IMPOSSIBLE	Seuil de la douleur	120	Banc d'essais de moteurs		Moteurs d'avion à quelques mètres
		130	Marteau-pilon		
	Exige une protection spéciale	140	Turboréacteurs au banc d'essais		

¹ Source : M. Jean Laroche, "Les méfaits du bruit", 1970 dans la revue "Produits et problèmes pharmaceutiques"

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

MESURE DE BRUIT LE JOUR

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

MESURE N° 1 : POS 6

DATE : 15/12/2009

MESURE DE BRUIT REALISEE PAR : BH

PERIODE : JOUR NUIT SEMAINE W-E FERIE
 HEURES OUVRABLES EN DEHORS DES HEURES OUVRABLES

DEMARRAGE : 07h17

ARRET : 07h32

DUREE : 15 min

POINT D'OBSERVATION (RECEPTEUR) :

TYPOLOGIE HABITATION BUREAU INDUSTRIE
 ERP TERRAIN NU AUTRE

CONDITIONS DE MESURE :

Circulation de la Rue Colnett.

Fonctionnement du Garage Delrieu.

DISTANCE SOURCE/RECEPTEUR : INF A 40 m SUP A 40 m

CALIBRAGE AVANT MESURE : 93.6 dBA CALIBRAGE APRES MESURE : 93,6 dBA

CONDITIONS DE MESURAGE

- CONVENTIONNEL
- A l'intérieur des immeubles (source extérieure ou intérieure) :
centre de la pièce – 1 m des parois – 1,5 m des fenêtres – 1,2 à 1,5 m du sol
Fenêtres ouvertes ou fermées suivant conditions d'occurrence – portes fermées
 - A l'extérieur (source extérieure) :
à l'intérieur des limites de la propriété exposée aux bruits – Si nécessaire mesurages complémentaires peuvent être effectués en lim. de prop. des installations comportant les sources de bruit incriminées
 - en limite de propriété (1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante)
 - en façade d'immeuble (2 m en avant des façades ou toiture – 1,2 à 1,5 m au-dessus du niveau)
- SPECIFIQUE : Mesure de l'autre côté de la rue Colnett permettant d'estimer le bruit ambiant de la zone de mesure de la pos.1 en limite de parcelle I.R.N
1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

CONDITIONS DE MESURE (SURTOU POUR D>40M)

VENT : PORTANT PEU PORTANT TRAVERS
 PEU CONTRAIRE CONTRAIRE

VITESSE : FAIBLE (aucun mouvement, vit. Habituellement inf. à 1 m/s)
 MOYEN (feuilles d'arbres agitées, vit. habituellement comp entre 1 et 3 m/s)
 FORT (bruits aérodynamiques, sifflements, vit. habituellement sup à 3 m/s)

SOL : SEC (pas de pluie dans les 10 derniers jours) HUMIDE (4 à 5 mm de pluie dans les dernières 24H)
 AUTRE (A PRECISER) :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-		Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	++
T5		+	+	++	

U1 : vent fort contraire au sens source-récepteur (3 m/s à 5 m/s)
U2 : vent moyen à faible (1 m/s à 3 m/s) contraire ou vent fort, peu contraire
U3 : vent nul ou vent quelconque de travers
U4 : vent moyen à faible portant ou vent fort peu portant (env. 45°)
U5 : vent fort portant

T1 : jour **et** fort ensoleillement **et** surface sèche **et** peu de vent
T2 : même conditions que T1 mais au moins 1 est non vérifiée
T3 : lever du soleil ou coucher du soleil ou (temps couvert et venteux et surface pas trop humide)
T4 : nuit et (nuageux ou vent)
T5 : nuit et ciel dégagé et vent faible

-- : atténuation très forte

- : atténuation forte

Z : effets météorologiques nuls

+ : renforcement faible du niveau sonore

++ : renforcement moyen du niveau sonore.

BRUITS PARTICULIERS

VOITURE

CIRCULATION IMPORTANTE RUE COLNETT

PAROLES

NON OBSERVE

OISEAUX

NON OBSERVE

INDUSTRIES

NON OBSERVE

AUTRE 1 :

NON OBSERVE

AUTRE 2 :

NON OBSERVE

AUTRE 3 :

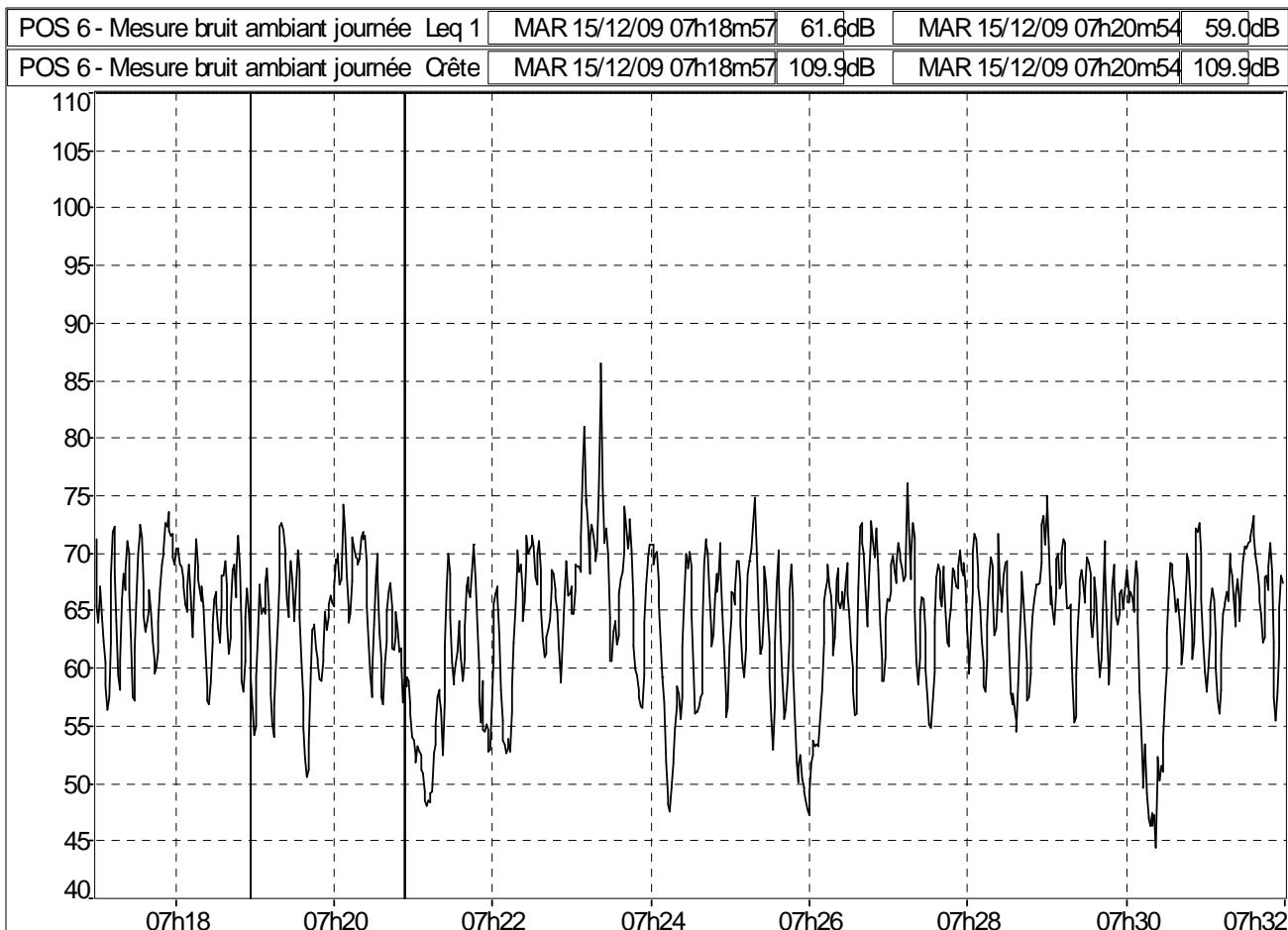
NON OBSERVE

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

Fichier	Mesure1-JOUR-15.12001001.cmg					
Début	15/12/09 07:17:00					
Fin	15/12/09 07:32:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
POS 6 - Mesure bruit ambiant journée	Leq	A	dB	67,6	44,4	86,5

Fichier	Mesure1-JOUR-15.12001001.cmg					
Début	15/12/09 07:17:00					
Fin	15/12/09 07:32:00					
Lieu	POS 6 - Mesure bruit ambiant journée					
Pondération	A					
Type de données	Leq					
Unité	dB					
Période la plus silencieuse (15m)						
Début	15/12/09 07:17:00					
Fin	15/12/09 07:32:00					
Niveau	67,6 dBA					
Période la plus bruyante (15m)						
Début	15/12/09 07:17:00					
Fin	15/12/09 07:32:00					
Niveau	67,6 dBA					



CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

MESURE N° 2 : POS 1

DATE : 15/12/2009

MESURE DE BRUIT REALISEE PAR : BH

PERIODE : JOUR NUIT SEMAINE W-E FERIE
 HEURES OUVRABLES EN DEHORS DES HEURES OUVRABLES

DEMARRAGE : 07h34

ARRET : 07h49

DUREE : 15 min

POINT D'OBSERVATION (RECEPTEUR) :

TYPOLOGIE HABITATION BUREAU INDUSTRIE
 ERP TERRAIN NU AUTRE

CONDITIONS DE MESURE :

Circulation de la Rue Colnett.

Fonctionnement du Garage Delrieu.

Fonctionnement des installations des I.R.N

DISTANCE SOURCE/RECEPTEUR : INF A 40 m SUP A 40 m

CALIBRAGE AVANT MESURE : 92 dBA **CALIBRAGE APRES MESURE :** 93,6 dBA

CONDITIONS DE MESURAGE

- CONVENTIONNEL
- A l'intérieur des immeubles (source extérieure ou intérieure) :
centre de la pièce – 1 m des parois – 1,5 m des fenêtres – 1,2 à 1,5 m du sol
Fenêtres ouvertes ou fermées suivant conditions d'occurrence – portes fermées
- A l'extérieur (source extérieure) :
à l'intérieur des limites de la propriété exposée aux bruits – Si nécessaire mesurages complémentaires peuvent être effectués en lim. de prop. des installations comportant les sources de bruit incriminées
- en limite de propriété (1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante)
- en façade d'immeuble (2 m en avant des façades ou toiture – 1,2 à 1,5 m au-dessus du niveau)
- SPECIFIQUE : _____
1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

CONDITIONS DE MESURE (SURTOU POUR D>40M)

VENT : PORTANT PEU PORTANT TRAVERS
 PEU CONTRAIRE CONTRAIRE

VITESSE : FAIBLE (aucun mouvement, vit. Habituellement inf. à 1 m/s)
 MOYEN (feuilles d'arbres agitées, vit. habituellement comp entre 1 et 3 m/s)
 FORT (bruits aérodynamiques, sifflements, vit. habituellement sup à 3 m/s)

SOL : SEC (pas de pluie dans les 10 derniers jours) HUMIDE (4 à 5 mm de pluie dans les dernières 24H)
 AUTRE (A PRECISER) : faible pluie l'avant-veille

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	++
T5		+	+	++	

U1 : vent fort contraire au sens source-récepteur (3 m/s à 5 m/s)
U2 : vent moyen à faible (1 m/s à 3 m/s) contraire ou vent fort, peu contraire
U3 : vent nul ou vent quelconque de travers
U4 : vent moyen à faible portant ou vent fort peu portant (env. 45°)
U5 : vent fort portant

T1 : jour **et** fort ensoleillement **et** surface sèche **et** peu de vent
T2 : même conditions que T1 mais au moins 1 est non vérifiée
T3 : lever du soleil ou coucher du soleil ou (temps couvert et venteux et surface pas trop humide)
T4 : nuit et (nuageux ou vent)
T5 : nuit et ciel dégagé et vent faible

-- : atténuation très forte

- : atténuation forte

Z : effets météorologiques nuls

+ : renforcement faible du niveau sonore

++ : renforcement moyen du niveau sonore.

BRUITS PARTICULIERS

<input type="checkbox"/> VOITURE	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> PAROLES	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> OISEAUX	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> INDUSTRIES	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> AUTRE 1 :	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> AUTRE 2 :	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> AUTRE 3 :	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> AUTRE 4 :	NON OBSERVE

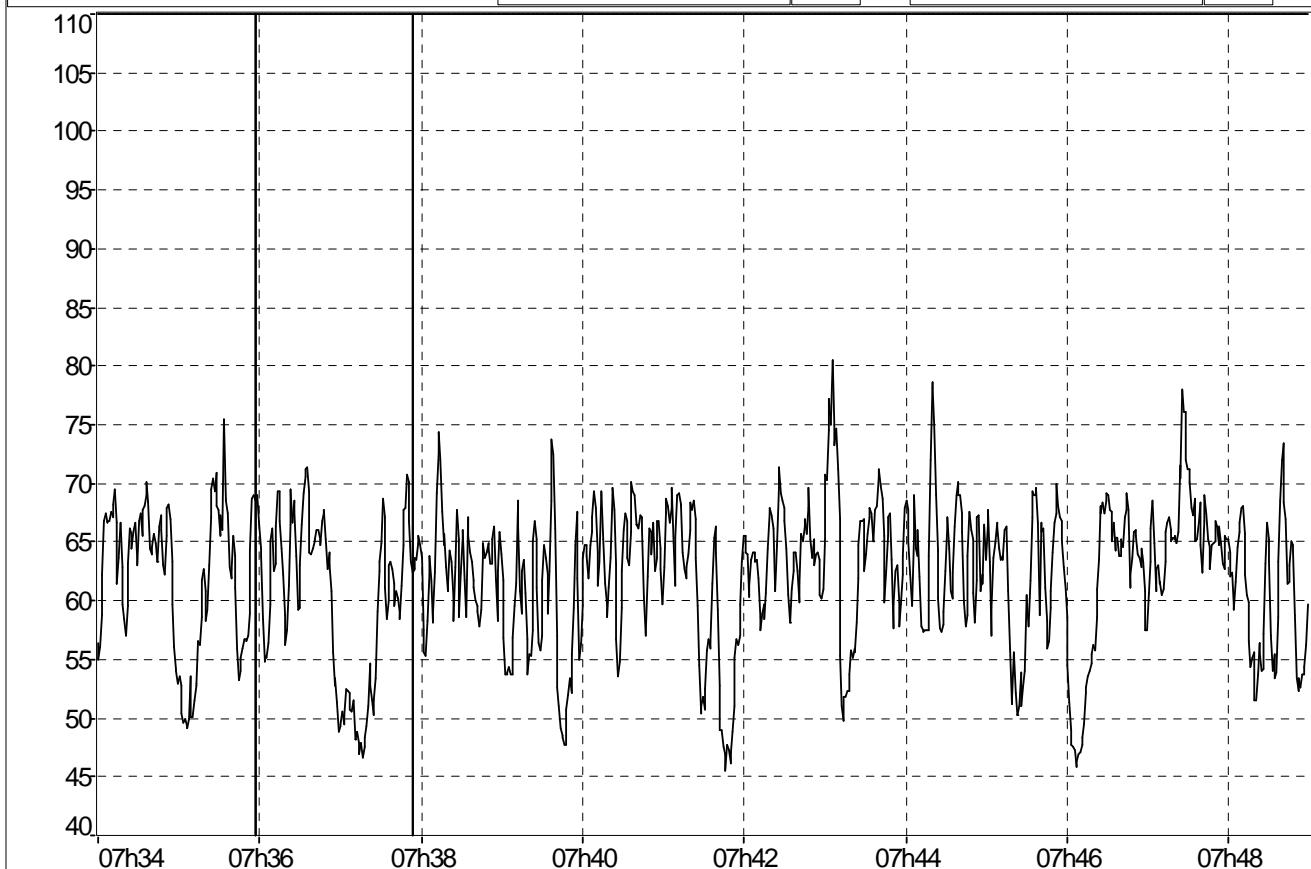
CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

Fichier	Mesure2-JOUR-15.12.09001.cmg					
Début	15/12/09 07:34:00					
Fin	15/12/09 07:49:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
POS 1 - Mesure Bruit activité JOUR	Leq	A	dB	65,5	45,5	80,5

Fichier	Mesure2-JOUR-15.12.09001.cmg	
Début	15/12/09 07:34:00	
Fin	15/12/09 07:49:00	
Lieu	POS 1 - Mesure Bruit activité JOUR	
Pondération	A	
Type de données	Leq	
Unité	dB	
Période la plus silencieuse (15m)		
Début	15/12/09 07:34:00	
Fin	15/12/09 07:49:00	
Niveau	65,5 dBA	
Période la plus bruyante (15m)		
Début	15/12/09 07:34:00	
Fin	15/12/09 07:49:00	
Niveau	65,5 dBA	

POS 1 - Mesure Bruit activité JOUR	Leq 1s	MAR 15/12/09 07h35m57	68.5dB	MAR 15/12/09 07h37m54	62.3dB
POS 1 - Mesure Bruit activité JOUR	Crête 1:	MAR 15/12/09 07h35m57	109.9dB	MAR 15/12/09 07h37m54	109.9dB



CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

MESURE N° 3 : POS 2

DATE : 27/08/2009

MESURE DE BRUIT REALISEE PAR : BH

PERIODE : JOUR NUIT SEMAINE W-E FERIE
 HEURES OUVRABLES EN DEHORS DES HEURES OUVRABLES

DEMARRAGE : 07h55

ARRET : 08h10

DUREE : 15 min

POINT D'OBSERVATION (RECEPTEUR) :

TYPOLOGIE HABITATION BUREAU INDUSTRIE
 ERP TERRAIN NU AUTRE

CONDITIONS DE MESURE :

Fonctionnement de la STEP.

Fonctionnement des installations des I.R.N

DISTANCE SOURCE/RECEPTEUR : INF A 40 m SUP A 40 m

CALIBRAGE AVANT MESURE : 92 dBA **CALIBRAGE APRES MESURE :** 93,6 dBA

CONDITIONS DE MESURAGE

- CONVENTIONNEL
- A l'intérieur des immeubles (source extérieure ou intérieure) :
centre de la pièce – 1 m des parois – 1,5 m des fenêtres – 1,2 à 1,5 m du sol
Fenêtres ouvertes ou fermées suivant conditions d'occurrence – portes fermées
- A l'extérieur (source extérieure) :
à l'intérieur des limites de la propriété exposée aux bruits – Si nécessaire mesurages complémentaires peuvent être effectués en lim. de prop. des installations comportant les sources de bruit incriminées
- en limite de propriété (1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante)
- en façade d'immeuble (2 m en avant des façades ou toiture – 1,2 à 1,5 m au-dessus du niveau)
- SPECIFIQUE : _____
1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

CONDITIONS DE MESURE (SURTOU POUR D>40M)

VENT : PORTANT PEU PORTANT TRAVERS
 PEU CONTRAIRE CONTRAIRE

VITESSE : FAIBLE (aucun mouvement, vit. Habituellement inf. à 1 m/s)
 MOYEN (feuilles d'arbres agitées, vit. habituellement comp entre 1 et 3 m/s)
 FORT (bruits aérodynamiques, sifflements, vit. habituellement sup à 3 m/s)

SOL : SEC (pas de pluie dans les 10 derniers jours) HUMIDE (4 à 5 mm de pluie dans les dernières 24H)
 AUTRE (A PRECISER) :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	++
T5		+	+	++	

U1 : vent fort contraire au sens source-récepteur (3 m/s à 5 m/s)
U2 : vent moyen à faible (1 m/s à 3 m/s) contraire ou vent fort, peu contraire
U3 : vent nul ou vent quelconque de travers
U4 : vent moyen à faible portant ou vent fort peu portant (env. 45°)
U5 : vent fort portant

T1 : jour **et** fort ensoleillement **et** surface sèche **et** peu de vent
T2 : même conditions que T1 mais au moins 1 est non vérifiée
T3 : lever du soleil ou coucher du soleil ou (temps couvert et venteux et surface pas trop humide)
T4 : nuit et (nuageux ou vent)
T5 : nuit et ciel dégagé et vent faible

-- : atténuation très forte

- : atténuation forte

Z : effets météorologiques nuls

+ : renforcement faible du niveau sonore

++ : renforcement moyen du niveau sonore.

BRUITS PARTICULIERS

<input type="checkbox"/> VOITURE	NON OBSERVE
<input checked="" type="checkbox"/> PAROLES	DUREE D'ENVIRON 1 MINUTES
<input type="checkbox"/> OISEAUX	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> INDUSTRIES	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> AUTRE 1 :	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> AUTRE 2 :	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> AUTRE 3 :	NON OBSERVE

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

Fichier	Mesure3-JOUR-15.12.09001.cmg					
Début	15/12/09 07:55:00					
Fin	15/12/09 08:10:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
POS 2 - Mesure de Bruit activité JOUR	Leq	A	dB	51,6	46,7	71,7

Fichier	Mesure3-JOUR-15.12.09001.cmg					
Début	15/12/09 07:55:00					
Fin	15/12/09 08:10:00					
Lieu	POS 2 - Mesure de Bruit activité JOUR					
Pondération	A					
Type de données	Leq					
Unité	dB					
Période la plus silencieuse (15m)						
Début	15/12/09 07:55:00					
Fin	15/12/09 08:10:00					
Niveau	51,6 dBA					
Période la plus bruyante (15m)						
Début	15/12/09 07:55:00					
Fin	15/12/09 08:10:00					
Niveau	51,6 dBA					

POS 2 - Mesure de Bruit activité JOUR	Leq	MAR 15/12/09 07h56m57	50.9dB	MAR 15/12/09 07h58m54	57.3dB
POS 2 - Mesure de Bruit activité JOUR	Créti	MAR 15/12/09 07h56m57	109.9dB	MAR 15/12/09 07h58m54	109.9dB



CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

MESURE N° 4 : POS 4

DATE : 15/12/2009

MESURE DE BRUIT REALISEE PAR : BH

PERIODE : JOUR NUIT SEMAINE W-E FERIE
 HEURES OUVRABLES EN DEHORS DES HEURES OUVRABLES

DEMARRAGE : 08h13

ARRET : 08h28

DUREE : 15 min

POINT D'OBSERVATION (RECEPTEUR) :

TYPOLOGIE HABITATION BUREAU INDUSTRIE
 ERP TERRAIN NU AUTRE

CONDITIONS DE MESURE :

Situation plus protégée du vent.

Fonctionnement des installations des I.R.N

Aucun bruit provenant de la maison sur la parcelle voisine

DISTANCE SOURCE/RECEPTEUR : INF A 40 m SUP A 40 m

CALIBRAGE AVANT MESURE : 92 dBA **CALIBRAGE APRES MESURE :** 93,6 dBA

CONDITIONS DE MESURAGE

- CONVENTIONNEL
- A l'intérieur des immeubles (source extérieure ou intérieure) :
centre de la pièce – 1 m des parois – 1,5 m des fenêtres – 1,2 à 1,5 m du sol
Fenêtres ouvertes ou fermées suivant conditions d'occurrence – portes fermées
- A l'extérieur (source extérieure) :
à l'intérieur des limites de la propriété exposée aux bruits – Si nécessaire mesurages complémentaires peuvent être effectués en lim. de prop. des installations comportant les sources de bruit incriminées
- en limite de propriété (1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante)
- en façade d'immeuble (2 m en avant des façades ou toiture – 1,2 à 1,5 m au-dessus du niveau)
- SPECIFIQUE : _____
1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

CONDITIONS DE MESURE (SURTOU POUR D>40M)

- VENT :** PORTANT PEU PORTANT TRAVERS
 PEU CONTRAIRE CONTRAIRE
- VITESSE :** FAIBLE (aucun mouvement, vit. Habituellement inf. à 1 m/s)
 MOYEN (feuilles d'arbres agitées, vit. habituellement comp entre 1 et 3 m/s)
 FORT (bruits aérodynamiques, sifflements, vit. habituellement sup à 3 m/s)
- SOL :** SEC (pas de pluie dans les 10 derniers jours) HUMIDE (4 à 5 mm de pluie dans les dernières 24H)
 AUTRE (A PRECISER) :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	++
T5		+	+	++	

U1 : vent fort contraire au sens source-récepteur (3 m/s à 5 m/s)
U2 : vent moyen à faible (1 m/s à 3 m/s) contraire ou vent fort, peu contraire
U3 : vent nul ou vent quelconque de travers
U4 : vent moyen à faible portant ou vent fort peu portant (env. 45°)
U5 : vent fort portant

T1 : jour **et** fort ensoleillement **et** surface sèche **et** peu de vent
T2 : même conditions que T1 mais au moins 1 est non vérifiée
T3 : lever du soleil ou coucher du soleil ou (temps couvert et venteux et surface pas trop humide)
T4 : nuit et (nuageux ou vent)
T5 : nuit et ciel dégagé et vent faible

-- : atténuation très forte

- : atténuation forte

Z : effets météorologiques nuls

+ : renforcement faible du niveau sonore

++ : renforcement moyen du niveau sonore.

BRUITS PARTICULIERS

- | | | |
|--------------------------|-------------------|--------------------|
| <input type="checkbox"/> | VOITURE | NON OBSERVE |
| <input type="checkbox"/> | PAROLES | NON OBSERVE |
| <input type="checkbox"/> | OISEAUX | NON OBSERVE |
| <input type="checkbox"/> | INDUSTRIES | NON OBSERVE |
| <input type="checkbox"/> | AUTRE 1 : | NON OBSERVE |
| <input type="checkbox"/> | AUTRE 2 : | NON OBSERVE |
| <input type="checkbox"/> | AUTRE 3 : | NON OBSERVE |

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

Fichier	Mesure4-JOUR-15.12.09001.cmg					
Début	15/12/09 08:13:00					
Fin	15/12/09 08:28:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
POS 4 - Mesure de bruit activité JOUR	Leq	A	dB	48,6	45,8	55,4

Fichier	Mesure4-JOUR-15.12.09001.cmg					
Début	15/12/09 08:13:00					
Fin	15/12/09 08:28:00					
Lieu	POS 4 - Mesure de bruit activité JOUR					
Pondération	A					
Type de données	Leq					
Unité	dB					
Période la plus silencieuse (15m)						
Début	15/12/09 08:13:00					
Fin	15/12/09 08:28:00					
Niveau	48,6 dBA					
Période la plus bruyante (15m)						
Début	15/12/09 08:13:00					
Fin	15/12/09 08:28:00					
Niveau	48,6 dBA					

POS 4 - Mesure de bruit activité JOUR	Leq	MAR 15/12/09 08h14m57	48.0dB	MAR 15/12/09 08h16m54	48.1dB
POS 4 - Mesure de bruit activité JOUR	Crêt	MAR 15/12/09 08h14m57	109.9dB	MAR 15/12/09 08h16m54	109.9dB



CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

MESURE N° 5 : POS 3

DATE : 15/12/2009

MESURE DE BRUIT REALISEE PAR : BH

PERIODE : JOUR NUIT SEMAINE W-E FERIE
 HEURES OUVRABLES EN DEHORS DES HEURES OUVRABLES

DEMARRAGE : 08h30

ARRET : 08h45

DUREE : 15 min

POINT D'OBSERVATION (RECEPTEUR) :

TYPOLOGIE HABITATION BUREAU INDUSTRIE
 ERP TERRAIN NU AUTRE

CONDITIONS DE MESURE :

Situation plus protégée du vent.

Fonctionnement des installations des I.R.N

Fonctionnement de la STEP de l'Anse Vata

DISTANCE SOURCE/RECEPTEUR : INF A 40 m SUP A 40 m

CALIBRAGE AVANT MESURE : 93.5 dBA **CALIBRAGE APRES MESURE :** 93,6 dBA

CONDITIONS DE MESURAGE

- CONVENTIONNEL
- A l'intérieur des immeubles (source extérieure ou intérieure) :
centre de la pièce – 1 m des parois – 1,5 m des fenêtres – 1,2 à 1,5 m du sol
Fenêtres ouvertes ou fermées suivant conditions d'occurrence – portes fermées
- A l'extérieur (source extérieure) :
à l'intérieur des limites de la propriété exposée aux bruits – Si nécessaire mesurages complémentaires peuvent être effectués en lim. de prop. des installations comportant les sources de bruit incriminées
- en limite de propriété (1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante)
- en façade d'immeuble (2 m en avant des façades ou toiture – 1,2 à 1,5 m au-dessus du niveau)
- SPECIFIQUE : _____
1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

CONDITIONS DE MESURE (SURTOU POUR D>40M)

VENT : PORTANT PEU PORTANT TRAVERS
 PEU CONTRAIRE CONTRAIRE

VITESSE : FAIBLE (aucun mouvement, vit. Habituellement inf. à 1 m/s)
 MOYEN (feuilles d'arbres agitées, vit. habituellement comp entre 1 et 3 m/s)
 FORT (bruits aérodynamiques, sifflements, vit. habituellement sup à 3 m/s)

SOL : SEC (pas de pluie dans les 10 derniers jours) HUMIDE (4 à 5 mm de pluie dans les dernières 24H)
 AUTRE (A PRECISER) :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	++
T5		+	+	++	

U1 : vent fort contraire au sens source-récepteur (3 m/s à 5 m/s)
U2 : vent moyen à faible (1 m/s à 3 m/s) contraire ou vent fort, peu contraire
U3 : vent nul ou vent quelconque de travers
U4 : vent moyen à faible portant ou vent fort peu portant (env. 45°)
U5 : vent fort portant

T1 : jour **et** fort ensoleillement **et** surface sèche **et** peu de vent
T2 : même conditions que T1 mais au moins 1 est non vérifiée
T3 : lever du soleil ou coucher du soleil ou (temps couvert et venteux et surface pas trop humide)
T4 : nuit et (nuageux ou vent)
T5 : nuit et ciel dégagé et vent faible

- - : atténuation très forte

- : atténuation forte

Z : effets météorologiques nuls

+ : renforcement faible du niveau sonore

++ : renforcement moyen du niveau sonore.

BRUITS PARTICULIERS

<input type="checkbox"/> VOITURE	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> PAROLES	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> OISEAUX	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> INDUSTRIES	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> AUTRE 1 :	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> AUTRE 2 :	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> AUTRE 3 :	NON OBSERVE

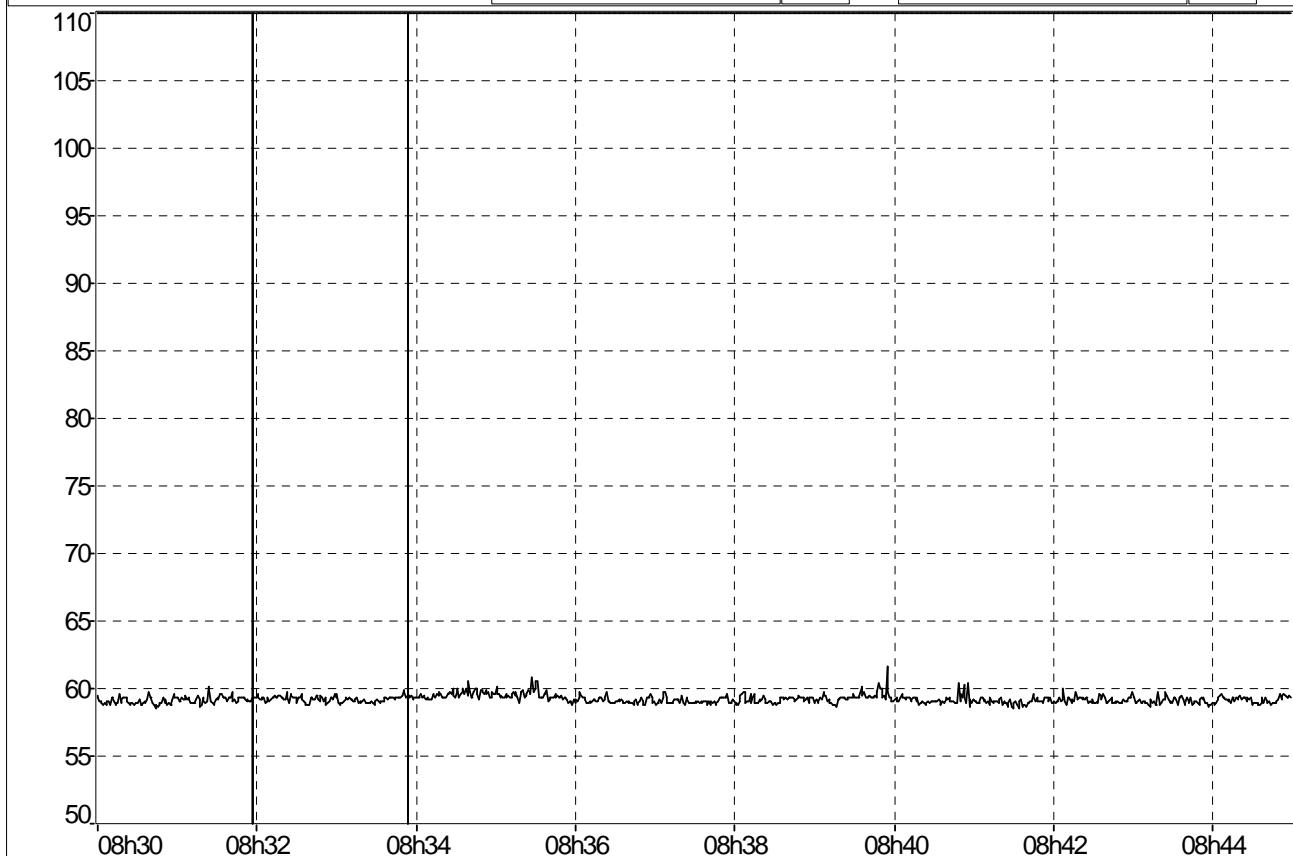
CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

Fichier	Mesure5-JOUR-15.12.09001.cmg					
Début	15/12/09 08:30:00					
Fin	15/12/09 08:45:00					
Voie	Type Pond. Unité Leq Lmin Lmax					
POS 3 - Mesure de Bruit activité JOUR	Leq	A	dB	59,1	58,5	61,5

Fichier	Mesure5-JOUR-15.12.09001.cmg					
Début	15/12/09 08:30:00					
Fin	15/12/09 08:45:00					
Lieu	POS 3 - Mesure de Bruit activité JOUR					
Pondération	A					
Type de données	Leq					
Unité	dB					
Période la plus silencieuse (15m)						
Début	15/12/09 08:30:00					
Fin	15/12/09 08:45:00					
Niveau	59,1 dBA					
Période la plus bruyante (15m)						
Début	15/12/09 08:30:00					
Fin	15/12/09 08:45:00					
Niveau	59,1 dBA					

POS 3 - Mesure de Bruit activité JOUR	Leq	MAR 15/12/09 08h31m57	59,3dB	MAR 15/12/09 08h33m54	59,4dB
POS 3 - Mesure de Bruit activité JOUR	Crêt	MAR 15/12/09 08h31m57	109,9dB	MAR 15/12/09 08h33m54	109,9dB



CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

MESURE N° 6 : POS 7

DATE : 15/12/2009

MESURE DE BRUIT REALISEE PAR : BH

PERIODE : JOUR NUIT SEMAINE W-E FERIE
 HEURES OUVRABLES EN DEHORS DES HEURES OUVRABLES

DEMARRAGE : 09h11

ARRET : 09h26

DUREE : 15 min

POINT D'OBSERVATION (RECEPTEUR) :

TYPOLOGIE HABITATION BUREAU INDUSTRIE
 ERP TERRAIN NU AUTRE

CONDITIONS DE MESURE :

Mesure de bruit provenant de la STEP, de la circulation Rue Colnett, et du stade.

Aucun bruit provenant du terrain de pelote basque

DISTANCE SOURCE/RECEPTEUR : INF A 40 m SUP A 40 m

CALIBRAGE AVANT MESURE : 92 dBA **CALIBRAGE APRES MESURE :** 93,6 dBA

CONDITIONS DE MESURAGE

- CONVENTIONNEL
- A l'intérieur des immeubles (source extérieure ou intérieure) :
centre de la pièce – 1 m des parois – 1,5 m des fenêtres – 1,2 à 1,5 m du sol
Fenêtres ouvertes ou fermées suivant conditions d'occurrence – portes fermées
 - A l'extérieur (source extérieure) :
à l'intérieur des limites de la propriété exposée aux bruits – Si nécessaire mesurages complémentaires peuvent être effectués en lim. de prop. des installations comportant les sources de bruit incriminées
 - en limite de propriété (1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante)
 - en façade d'immeuble (2 m en avant des façades ou toiture – 1,2 à 1,5 m au-dessus du niveau)
- SPECIFIQUE : Mesure entre le fronton et la STEP de l'Anse Vata permettant d'estimer le bruit ambiant de la zone de mesure de la pos.2 en limite de parcelle I.R.N
_____ 1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

CONDITIONS DE MESURE (SURTOU POUR D>40M)

VENT : PORTANT PEU PORTANT TRAVERS
 PEU CONTRAIRE CONTRAIRE

VITESSE : FAIBLE (aucun mouvement, vit. Habituellement inf. à 1 m/s)
 MOYEN (feuilles d'arbres agitées, vit. habituellement comp entre 1 et 3 m/s)
 FORT (bruits aérodynamiques, sifflements, vit. habituellement sup à 3 m/s)

SOL : SEC (pas de pluie dans les 10 derniers jours) HUMIDE (4 à 5 mm de pluie dans les dernières 24H)
 AUTRE (A PRECISER) :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	++
T5		+	+	++	

U1 : vent fort contraire au sens source-récepteur (3 m/s à 5 m/s)
U2 : vent moyen à faible (1 m/s à 3 m/s) contraire ou vent fort, peu contraire
U3 : vent nul ou vent quelconque de travers
U4 : vent moyen à faible portant ou vent fort peu portant (env. 45°)
U5 : vent fort portant

T1 : jour **et** fort ensoleillement **et** surface sèche **et** peu de vent
T2 : même conditions que T1 mais au moins 1 est non vérifiée
T3 : lever du soleil ou coucher du soleil ou (temps couvert et venteux et surface pas trop humide)
T4 : nuit et (nuageux ou vent)
T5 : nuit et ciel dégagé et vent faible

- - : atténuation très forte

- : atténuation forte

Z : effets météorologiques nuls

+ : renforcement faible du niveau sonore

++ : renforcement moyen du niveau sonore.

BRUITS PARTICULIERS

<input type="checkbox"/> VOITURE	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> PAROLES	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> OISEAUX	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> INDUSTRIES	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> AUTRE 1 :	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> AUTRE 2 :	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> AUTRE 3 :	NON OBSERVE

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

Fichier		Mesure6-JOUR-15.12.09001.cmg					
Début		15/12/09 09:11:00					
Fin		15/12/09 09:26:00					
Voie		Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
POS 7 - Mesure de bruit ambiant JOUR		Leq	A	dB	52,1	47,2	65,1

Fichier	Mesure6-JOUR-15.12.09001.cmg	
Début	15/12/09 09:11:00	
Fin	15/12/09 09:26:00	
Lieu	POS 7 - Mesure de bruit ambiant JOUR	
Pondération	A	
Type de données	Leq	
Unité	dB	
Période la plus silencieuse (15m)		
Début	15/12/09 09:11:00	
Fin	15/12/09 09:26:00	
Niveau	52,1 dBA	
Période la plus bruyante (15m)		
Début	15/12/09 09:11:00	
Fin	15/12/09 09:26:00	
Niveau	52,1 dBA	

POS 7 - Mesure de bruit ambiant JOUR	Leq	MAR 15/12/09 09h12m57	53,2dB	MAR 15/12/09 09h14m54	50,1dB
POS 7 - Mesure de bruit ambiant JOUR	Cré	MAR 15/12/09 09h12m57	109,9dB	MAR 15/12/09 09h14m54	109,9dB



CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

MESURE DE BRUIT LA NUIT

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

MESURE N° 1 : POS 1

DATE : 15/12/2009

MESURE DE BRUIT REALISEE PAR : BH

PERIODE : JOUR NUIT SEMAINE W-E FERIE
 HEURES OUVRABLES EN DEHORS DES HEURES OUVRABLES

DEMARRAGE : 04h20

ARRET : 04h35

DUREE : 15 min

POINT D'OBSERVATION (RECEPTEUR) :

TYPOLOGIE HABITATION BUREAU INDUSTRIE
 ERP TERRAIN NU AUTRE

CONDITIONS DE MESURE :

Circulation de la Rue Colnett.

Bruit ambiant.

DISTANCE SOURCE/RECEPTEUR : INF A 40 m SUP A 40 m

CALIBRAGE AVANT MESURE : 93.7 dBA **CALIBRAGE APRES MESURE :** 93,6 dBA

CONDITIONS DE MESURAGE

- CONVENTIONNEL
- A l'intérieur des immeubles (source extérieure ou intérieure) :
centre de la pièce – 1 m des parois – 1,5 m des fenêtres – 1,2 à 1,5 m du sol
Fenêtres ouvertes ou fermées suivant conditions d'occurrence – portes fermées
- A l'extérieur (source extérieure) :
à l'intérieur des limites de la propriété exposée aux bruits – Si nécessaire mesurages complémentaires peuvent être effectués en lim. de prop. des installations comportant les sources de bruit incriminées
- en limite de propriété (1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante)
- en façade d'immeuble (2 m en avant des façades ou toiture – 1,2 à 1,5 m au-dessus du niveau)
- SPECIFIQUE : _____
1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante
-

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

CONDITIONS DE MESURE (SURTOU POUR D>40M)

VENT : PORTANT PEU PORTANT TRAVERS
 PEU CONTRAIRE CONTRAIRE

VITESSE : FAIBLE (aucun mouvement, vit. Habituellement inf. à 1 m/s)
 MOYEN (feuilles d'arbres agitées, vit. habituellement comp entre 1 et 3 m/s)
 FORT (bruits aérodynamiques, sifflements, vit. habituellement sup à 3 m/s)

SOL : SEC (pas de pluie dans les 10 derniers jours) HUMIDE (4 à 5 mm de pluie dans les dernières 24H)
 AUTRE (A PRECISER) :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	++
T5		+	+	++	

U1 : vent fort contraire au sens source-récepteur (3 m/s à 5 m/s)
U2 : vent moyen à faible (1 m/s à 3 m/s) contraire ou vent fort, peu contraire
U3 : vent nul ou vent quelconque de travers
U4 : vent moyen à faible portant ou vent fort peu portant (env. 45°)
U5 : vent fort portant

T1 : jour **et** fort ensoleillement **et** surface sèche **et** peu de vent
T2 : même conditions que T1 mais au moins 1 est non vérifiée
T3 : lever du soleil ou coucher du soleil ou (temps couvert et venteux et surface pas trop humide)
T4 : nuit et (nuageux ou vent)
T5 : nuit et ciel dégagé et vent faible

-- : atténuation très forte

- : atténuation forte

Z : effets météorologiques nuls

+ : renforcement faible du niveau sonore

++ : renforcement moyen du niveau sonore.

BRUITS PARTICULIERS

VOITURE

ENTREE DE VEHICULE DANS LES IRN

PAROLES

NON OBSERVE

OISEAUX

NON OBSERVE

INDUSTRIES

NON OBSERVE

AUTRE 1 :

NON OBSERVE

AUTRE 2 :

NON OBSERVE

AUTRE 3 :

NON OBSERVE

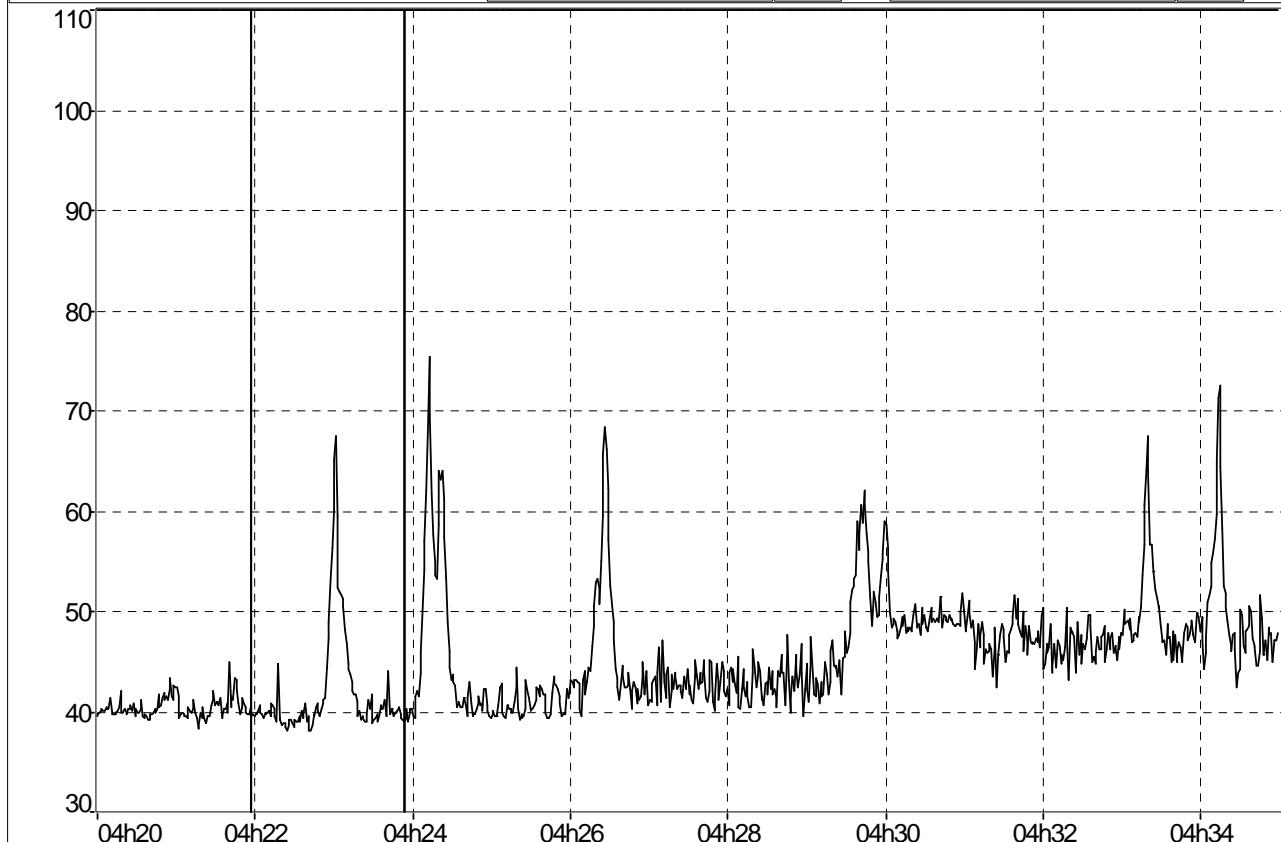
CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

Fichier	Mesure1-15.12001.cmg					
Début	15/12/09 04:20:00					
Fin	15/12/09 04:35:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
POS 1 - Mesure de bruit ambiant NUIT	Leq	A	dB	53,1	38,0	75,3

Fichier	Mesure1-15.12001.cmg					
Début	15/12/09 04:20:00					
Fin	15/12/09 04:35:00					
Lieu	POS 1 - Mesure de bruit ambiant NUIT					
Pondération	A					
Type de données	Leq					
Unité	dB					
Période la plus silencieuse (15m)						
Début	15/12/09 04:20:00					
Fin	15/12/09 04:35:00					
Niveau	53,1 dBA					
Période la plus bruyante (15m)						
Début	15/12/09 04:20:00					
Fin	15/12/09 04:35:00					
Niveau	53,1 dBA					

POS 1 - Mesure de bruit ambiant NUIT Leq	MAR 15/12/09 04h21m57	40.5dB	MAR 15/12/09 04h23m54	38.9dB
POS 1 - Mesure de bruit ambiant NUIT Crête	MAR 15/12/09 04h21m57	109.9dB	MAR 15/12/09 04h23m54	109.9dB



CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

MESURE N° 2 : POS 2

DATE : 15/12/2009

MESURE DE BRUIT REALISEE PAR : BH

PERIODE : JOUR NUIT SEMAINE W-E FERIE
 HEURES OUVRABLES EN DEHORS DES HEURES OUVRABLES

DEMARRAGE : 04h39

ARRET : 04h44

DUREE : 15 min

POINT D'OBSERVATION (RECEPTEUR) :

TYPOLOGIE HABITATION BUREAU INDUSTRIE
 ERP TERRAIN NU AUTRE

CONDITIONS DE MESURE :

Mesure de bruit provenant de la STEP.

Mesure du bruit ambiant en limite de parcelle.

DISTANCE SOURCE/RECEPTEUR : INF A 40 m SUP A 40 m

CALIBRAGE AVANT MESURE : 92 dBA **CALIBRAGE APRES MESURE :** 93,6 dBA

CONDITIONS DE MESURAGE

- CONVENTIONNEL
- A l'intérieur des immeubles (source extérieure ou intérieure) :
centre de la pièce – 1 m des parois – 1,5 m des fenêtres – 1,2 à 1,5 m du sol
Fenêtres ouvertes ou fermées suivant conditions d'occurrence – portes fermées
- A l'extérieur (source extérieure) :
à l'intérieur des limites de la propriété exposée aux bruits – Si nécessaire mesurages complémentaires peuvent être effectués en lim. de prop. des installations comportant les sources de bruit incriminées
- en limite de propriété (1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante)
- en façade d'immeuble (2 m en avant des façades ou toiture – 1,2 à 1,5 m au-dessus du niveau)
- SPECIFIQUE : : _____
1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

CONDITIONS DE MESURE (SURTOUPOUR D>40M)

VENT : PORTANT PEU PORTANT TRAVERS
 PEU CONTRAIRE CONTRAIRE

VITESSE : FAIBLE (aucun mouvement, vit. Habituellement inf. à 1 m/s)
 MOYEN (feuilles d'arbres agitées, vit. habituellement comp entre 1 et 3 m/s)
 FORT (bruits aérodynamiques, sifflements, vit. habituellement sup à 3 m/s)

SOL : SEC (pas de pluie dans les 10 derniers jours) HUMIDE (4 à 5 mm de pluie dans les dernières 24H)
 AUTRE (A PRECISER) :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	++
T5		+	+	++	

U1 : vent fort contraire au sens source-récepteur (3 m/s à 5 m/s)
U2 : vent moyen à faible (1 m/s à 3 m/s) contraire ou vent fort, peu contraire
U3 : vent nul ou vent quelconque de travers
U4 : vent moyen à faible portant ou vent fort peu portant (env. 45°)
U5 : vent fort portant

T1 : jour **et** fort ensoleillement **et** surface sèche **et** peu de vent
T2 : même conditions que T1 mais au moins 1 est non vérifiée
T3 : lever du soleil ou coucher du soleil ou (temps couvert et venteux et surface pas trop humide)
T4 : nuit et (nuageux ou vent)
T5 : nuit et ciel dégagé et vent faible

-- : atténuation très forte

- : atténuation forte

Z : effets météorologiques nuls

+ : renforcement faible du niveau sonore

++ : renforcement moyen du niveau sonore.

BRUITS PARTICULIERS

<input type="checkbox"/> VOITURE	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> PAROLES	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> OISEAUX	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> INDUSTRIES	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> AUTRE 1 :	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> AUTRE 2 :	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> AUTRE 3 :	NON OBSERVE

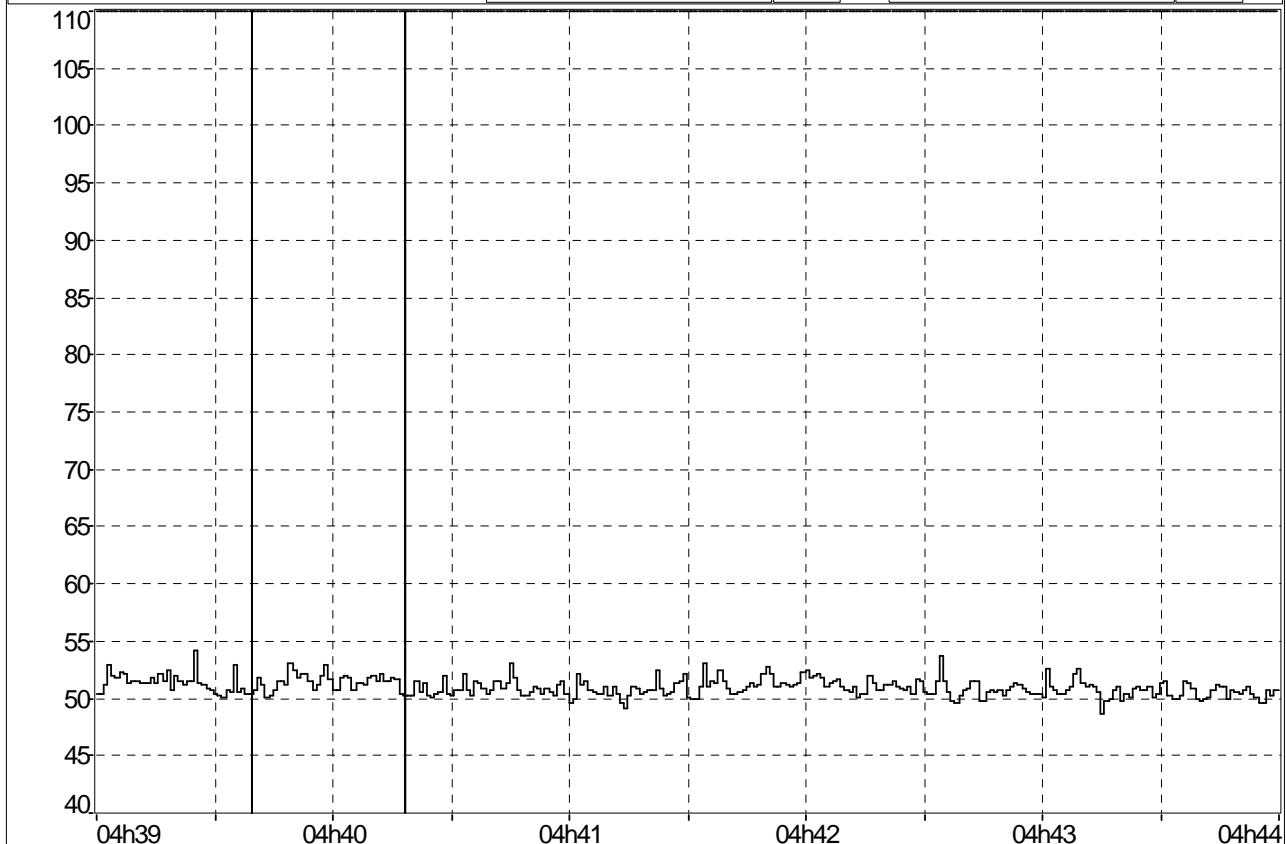
CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

Fichier	Mesure2-15.12001.cmg					
Début	15/12/09 04:39:00					
Fin	15/12/09 04:44:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
POS 2 - Mesure de bruit ambiant NUIT	Leq	A	dB	51,0	48,6	54,1

Fichier	Mesure2-15.12001.cmg	
Début	15/12/09 04:39:00	
Fin	15/12/09 04:44:00	
Lieu	POS 2 - Mesure de bruit ambiant NUIT	
Pondération	A	
Type de données	Leq	
Unité	dB	
Période la plus silencieuse (1m)		
Début	15/12/09 04:43:00	
Fin	15/12/09 04:44:00	
Niveau	50,6 dBA	
Période la plus bruyante (1m)		
Début	15/12/09 04:39:00	
Fin	15/12/09 04:40:00	
Niveau	51,4 dBA	

POS 2 - Mesure de bruit ambiant NUIT Leq	MAR 15/12/09 04h39m39	50.4dB	MAR 15/12/09 04h40m18	50.2dB
POS 2 - Mesure de bruit ambiant NUIT Crête	MAR 15/12/09 04h39m39	109.9dB	MAR 15/12/09 04h40m18	109.9dB



CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

MESURE N° 3 : POS 2

DATE : 15/12/2009

MESURE DE BRUIT REALISEE PAR : BH

PERIODE : JOUR NUIT SEMAINE W-E FERIE
 HEURES OUVRABLES EN DEHORS DES HEURES OUVRABLES

DEMARRAGE : 04h45

ARRET : 09h59

DUREE : 15 min

POINT D'OBSERVATION (RECEPTEUR) :

TYPOLOGIE HABITATION BUREAU INDUSTRIE
 ERP TERRAIN NU AUTRE

CONDITIONS DE MESURE :

Mesure de bruit provenant de la STEP.

Début des activités des IRN à partir de 4h50. Pas de modification du signal lié a ce facteur

DISTANCE SOURCE/RECEPTEUR : INF A 40 m SUP A 40 m

CALIBRAGE AVANT MESURE : 92 dBA **CALIBRAGE APRES MESURE :** 93,6 dBA

CONDITIONS DE MESURAGE

- CONVENTIONNEL
- A l'intérieur des immeubles (source extérieure ou intérieure) :
centre de la pièce – 1 m des parois – 1,5 m des fenêtres – 1,2 à 1,5 m du sol
Fenêtres ouvertes ou fermées suivant conditions d'occurrence – portes fermées
- A l'extérieur (source extérieure) :
à l'intérieur des limites de la propriété exposée aux bruits – Si nécessaire mesurages complémentaires peuvent être effectués en lim. de prop. des installations comportant les sources de bruit incriminées
- en limite de propriété (1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante)
- en façade d'immeuble (2 m en avant des façades ou toiture – 1,2 à 1,5 m au-dessus du niveau)
- SPECIFIQUE : : _____
1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

CONDITIONS DE MESURE (SURTOU POUR D>40M)

VENT : PORTANT PEU PORTANT TRAVERS
 PEU CONTRAIRE CONTRAIRE

VITESSE : FAIBLE (aucun mouvement, vit. Habituellement inf. à 1 m/s)
 MOYEN (feuilles d'arbres agitées, vit. habituellement comp entre 1 et 3 m/s)
 FORT (bruits aérodynamiques, sifflements, vit. habituellement sup à 3 m/s)

SOL : SEC (pas de pluie dans les 10 derniers jours) HUMIDE (4 à 5 mm de pluie dans les dernières 24H)
 AUTRE (A PRECISER) :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	++
T5		+	+	++	

U1 : vent fort contraire au sens source-récepteur (3 m/s à 5 m/s)
U2 : vent moyen à faible (1 m/s à 3 m/s) contraire ou vent fort, peu contraire
U3 : vent nul ou vent quelconque de travers
U4 : vent moyen à faible portant ou vent fort peu portant (env. 45°)
U5 : vent fort portant

T1 : jour **et** fort ensoleillement **et** surface sèche **et** peu de vent
T2 : même conditions que T1 mais au moins 1 est non vérifiée
T3 : lever du soleil ou coucher du soleil ou (temps couvert et venteux et surface pas trop humide)
T4 : nuit et (nuageux ou vent)
T5 : nuit et ciel dégagé et vent faible

-- : atténuation très forte

- : atténuation forte

Z : effets météorologiques nuls

+ : renforcement faible du niveau sonore

++ : renforcement moyen du niveau sonore.

BRUITS PARTICULIERS

<input type="checkbox"/> VOITURE	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> PAROLES	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> OISEAUX	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> INDUSTRIES	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> AUTRE 1 :	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> AUTRE 2 :	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> AUTRE 3 :	NON OBSERVE

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

Fichier	Mesure3-15.12001.cmg					
Début	15/12/09 04:45:42					
Fin	15/12/09 04:59:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
POS 2 - Mesure bruit ambiant NUIT	Leq	A	dB	50,3	46,1	54,7

Fichier	Mesure3-15.12001.cmg	
Début	15/12/09 04:45:42	
Fin	15/12/09 04:59:00	
Lieu	POS 2 - Mesure bruit ambiant NUIT	
Pondération	A	
Type de données	Leq	
Unité	dB	
Période la plus silencieuse (1m)		
Début	15/12/09 04:58:42	
Fin	15/12/09 04:59:42	
Niveau	47,0 dBA	
Période la plus bruyante (1m)		
Début	15/12/09 04:50:42	
Fin	15/12/09 04:51:42	
Niveau	52,0 dBA	

POS 2 - Mesure bruit ambiant NUIT	Leq 1s	MAR 15/12/09 04h47m26	51.8dB	MAR 15/12/09 04h49m09	51.5dB
POS 2 - Mesure bruit ambiant NUIT	Crête 1s	MAR 15/12/09 04h47m26	109.9dB	MAR 15/12/09 04h49m09	109.9dB



CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

MESURE N° 4 : POS 4

DATE : 15/12/2009

MESURE DE BRUIT REALISEE PAR : BH

PERIODE : JOUR NUIT SEMAINE W-E FERIE
 HEURES OUVRABLES EN DEHORS DES HEURES OUVRABLES

DEMARRAGE : 05h03

ARRET : 05h18

DUREE : 15 min

POINT D'OBSERVATION (RECEPTEUR) :

TYPOLOGIE HABITATION BUREAU INDUSTRIE
 ERP TERRAIN NU AUTRE

CONDITIONS DE MESURE :

Situation plus protégée du vent.

Fonctionnement des installations des I.R.N

Aucun bruit provenant de la maison sur la parcelle voisine

DISTANCE SOURCE/RECEPTEUR : INF A 40 m SUP A 40 m

CALIBRAGE AVANT MESURE : 92 dBA

CALIBRAGE APRES MESURE : 93,6 dBA

CONDITIONS DE MESURAGE

- CONVENTIONNEL
- A l'intérieur des immeubles (source extérieure ou intérieure) :
centre de la pièce – 1 m des parois – 1,5 m des fenêtres – 1,2 à 1,5 m du sol
Fenêtres ouvertes ou fermées suivant conditions d'occurrence – portes fermées
- A l'extérieur (source extérieure) :
à l'intérieur des limites de la propriété exposée aux bruits – Si nécessaire mesurages complémentaires peuvent être effectués en lim. de prop. des installations comportant les sources de bruit incriminées
- en limite de propriété (1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante)
- en façade d'immeuble (2 m en avant des façades ou toiture – 1,2 à 1,5 m au-dessus du niveau)
- SPECIFIQUE : : _____
1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

CONDITIONS DE MESURE (SURTOU POUR D>40M)

VENT : PORTANT PEU PORTANT TRAVERS
 PEU CONTRAIRE CONTRAIRE

VITESSE : FAIBLE (aucun mouvement, vit. Habituellement inf. à 1 m/s)
 MOYEN (feuilles d'arbres agitées, vit. habituellement comp entre 1 et 3 m/s)
 FORT (bruits aérodynamiques, sifflements, vit. habituellement sup à 3 m/s)

SOL : SEC (pas de pluie dans les 10 derniers jours) HUMIDE (4 à 5 mm de pluie dans les dernières 24H)
 AUTRE (A PRECISER) :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	++
T5		+	+	++	

U1 : vent fort contraire au sens source-récepteur (3 m/s à 5 m/s)
U2 : vent moyen à faible (1 m/s à 3 m/s) contraire ou vent fort, peu contraire
U3 : vent nul ou vent quelconque de travers
U4 : vent moyen à faible portant ou vent fort peu portant (env. 45°)
U5 : vent fort portant

T1 : jour **et** fort ensoleillement **et** surface sèche **et** peu de vent
T2 : même conditions que T1 mais au moins 1 est non vérifiée
T3 : lever du soleil ou coucher du soleil ou (temps couvert et venteux et surface pas trop humide)
T4 : nuit et (nuageux ou vent)
T5 : nuit et ciel dégagé et vent faible

-- : atténuation très forte

- : atténuation forte

Z : effets météorologiques nuls

+ : renforcement faible du niveau sonore

++ : renforcement moyen du niveau sonore.

BRUITS PARTICULIERS

<input type="checkbox"/> VOITURE	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> PAROLES	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> OISEAUX	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> INDUSTRIES	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> AUTRE 1 :	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> AUTRE 2 :	NON OBSERVE
<input type="checkbox"/> AUTRE 3 :	NON OBSERVE

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

Fichier	Mesure4-15.12001.cmg					
Début	15/12/09 05:03:00					
Fin	15/12/09 05:18:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
POS 4 - Mesure bruit activité NUIT	Leq	A	dB	42,1	35,3	56,7

Fichier	Mesure4-15.12001.cmg					
Début	15/12/09 05:03:00					
Fin	15/12/09 05:18:00					
Lieu	POS 4 - Mesure bruit activité NUIT					
Pondération	A					
Type de données	Leq					
Unité	dB					
Période la plus silencieuse (15m)						
Début	15/12/09 05:03:00					
Fin	15/12/09 05:18:00					
Niveau	42,1 dBA					
Période la plus bruyante (15m)						
Début	15/12/09 05:03:00					
Fin	15/12/09 05:18:00					
Niveau	42,1 dBA					

POS 4 - Mesure bruit activité NUIT	Leq 1s	/	MAR 15/12/09 05h04m57	41.6dB	MAR 15/12/09 05h06m54	39.8dB
POS 4 - Mesure bruit activité NUIT	Crête 1s	/	MAR 15/12/09 05h04m57	109.9dB	MAR 15/12/09 05h06m54	109.9dB



CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

MESURE N° 5 : POS 3

DATE : 15/12/2009

MESURE DE BRUIT REALISEE PAR : BH

PERIODE : JOUR NUIT SEMAINE W-E FERIE
 HEURES OUVRABLES EN DEHORS DES HEURES OUVRABLES

DEMARRAGE : 05h22

ARRET : 05h37

DUREE : 15 min

POINT D'OBSERVATION (RECEPTEUR) :

TYPOLOGIE HABITATION BUREAU INDUSTRIE
 ERP TERRAIN NU AUTRE

CONDITIONS DE MESURE :

Situation plus protégée du vent.

Fonctionnement des installations des I.R.N

Fonctionnement de la STEP de l'Anse Vata

DISTANCE SOURCE/RECEPTEUR : INF A 40 m SUP A 40 m

CALIBRAGE AVANT MESURE : 92 dBA **CALIBRAGE APRES MESURE :** 93,6 dBA

CONDITIONS DE MESURAGE

- CONVENTIONNEL
- A l'intérieur des immeubles (source extérieure ou intérieure) :
centre de la pièce – 1 m des parois – 1,5 m des fenêtres – 1,2 à 1,5 m du sol
Fenêtres ouvertes ou fermées suivant conditions d'occurrence – portes fermées
- A l'extérieur (source extérieure) :
à l'intérieur des limites de la propriété exposée aux bruits – Si nécessaire mesurages complémentaires peuvent être effectués en lim. de prop. des installations comportant les sources de bruit incriminées
- en limite de propriété (1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante)
- en façade d'immeuble (2 m en avant des façades ou toiture – 1,2 à 1,5 m au-dessus du niveau)
- SPECIFIQUE : : _____
1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

CONDITIONS DE MESURE (SURTOUPOUR D>40M)

VENT : PORTANT PEU PORTANT TRAVERS
 PEU CONTRAIRE CONTRAIRE

VITESSE : FAIBLE (aucun mouvement, vit. Habituellement inf. à 1 m/s)
 MOYEN (feuilles d'arbres agitées, vit. habituellement comp entre 1 et 3 m/s)
 FORT (bruits aérodynamiques, sifflements, vit. habituellement sup à 3 m/s)

SOL : SEC (pas de pluie dans les 10 derniers jours) HUMIDE (4 à 5 mm de pluie dans les dernières 24H)
 AUTRE (A PRECISER) :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	++
T5		+	+	++	

U1 : vent fort contraire au sens source-récepteur (3 m/s à 5 m/s)
U2 : vent moyen à faible (1 m/s à 3 m/s) contraire ou vent fort, peu contraire
U3 : vent nul ou vent quelconque de travers
U4 : vent moyen à faible portant ou vent fort peu portant (env. 45°)
U5 : vent fort portant

T1 : jour **et** fort ensoleillement **et** surface sèche **et** peu de vent
T2 : même conditions que T1 mais au moins 1 est non vérifiée
T3 : lever du soleil ou coucher du soleil ou (temps couvert et venteux et surface pas trop humide)
T4 : nuit et (nuageux ou vent)
T5 : nuit et ciel dégagé et vent faible

-- : atténuation très forte

- : atténuation forte

Z : effets météorologiques nuls

+ : renforcement faible du niveau sonore

++ : renforcement moyen du niveau sonore.

BRUITS PARTICULIERS

VOITURE

ENTREE D'UN VEHICULE DANS LES IRN

PAROLES

NON OBSERVE

OISEAUX

NON OBSERVE

INDUSTRIES

NON OBSERVE

AUTRE 1 :

NON OBSERVE

AUTRE 2 :

NON OBSERVE

AUTRE 3 :

NON OBSERVE

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

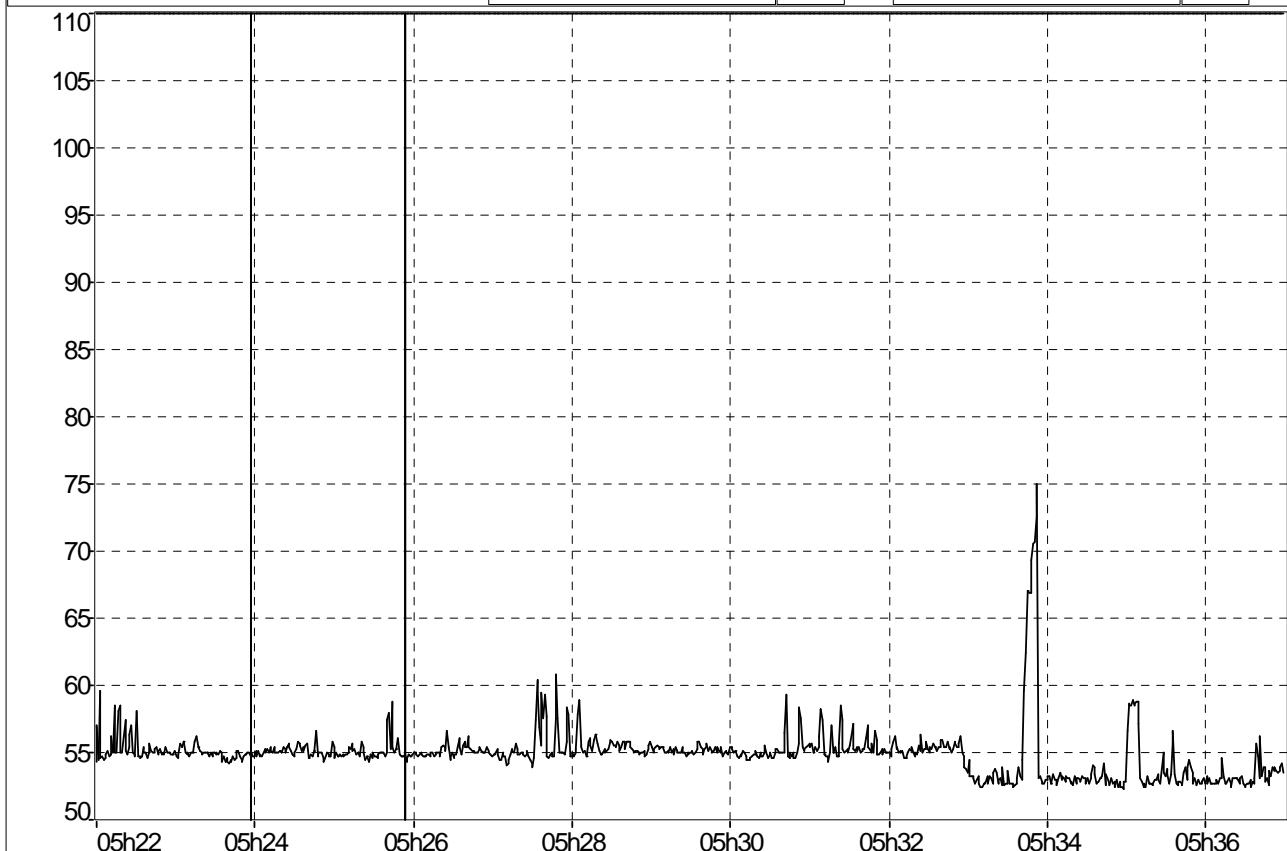
Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

Fichier	Mesure5-15.12001.cmg					
Début	15/12/09 05:22:00					
Fin	15/12/09 05:37:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
POS 3 - Mesure de bruit activité NUIT	Leq	A	dB	56,2	52,2	74,9

Fichier	Mesure5-15.12001.cmg	
Début	15/12/09 05:22:00	
Fin	15/12/09 05:37:00	
Lieu	POS 3 - Mesure de bruit activité NUIT	
Pondération	A	
Type de données	Leq	
Unité	dB	
Période la plus silencieuse (15m)		
Début	15/12/09 05:22:00	
Fin	15/12/09 05:37:00	
Niveau	56,2 dBA	
Période la plus bruyante (15m)		
Début	15/12/09 05:22:00	
Fin	15/12/09 05:37:00	
Niveau	56,2 dBA	

POS 3 - Mesure de bruit activité NUIT Leq 1: MAR 15/12/09 05h23m57 54,7dB MAR 15/12/09 05h25m54 54,8dB

POS 3 - Mesure de bruit activité NUIT Crête MAR 15/12/09 05h23m57 109,9dB MAR 15/12/09 05h25m54 109,9dB



CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

MESURE N° 6 : POS 1

DATE : 15/12/2009

MESURE DE BRUIT REALISEE PAR : BH

PERIODE : JOUR NUIT SEMAINE W-E FERIE
 HEURES OUVRABLES EN DEHORS DES HEURES OUVRABLES

DEMARRAGE : 05h40

ARRET : 05h55

DUREE : 15 min

POINT D'OBSERVATION (RECEPTEUR) :

TYPOLOGIE HABITATION BUREAU INDUSTRIE
 ERP TERRAIN NU AUTRE

CONDITIONS DE MESURE :

Mesure de bruit provenant de la circulation Rue Colnett.

Fonctionnement des installations IRN

DISTANCE SOURCE/RECEPTEUR : INF A 40 m SUP A 40 m

CALIBRAGE AVANT MESURE : 92 dBA **CALIBRAGE APRES MESURE :** 93,6 dBA

CONDITIONS DE MESURAGE

- CONVENTIONNEL
- A l'intérieur des immeubles (source extérieure ou intérieure) :
centre de la pièce – 1 m des parois – 1,5 m des fenêtres – 1,2 à 1,5 m du sol
Fenêtres ouvertes ou fermées suivant conditions d'occurrence – portes fermées
- A l'extérieur (source extérieure) :
à l'intérieur des limites de la propriété exposée aux bruits – Si nécessaire mesurages complémentaires peuvent être effectués en lim. de prop. des installations comportant les sources de bruit incriminées
- en limite de propriété (1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante)
- en façade d'immeuble (2 m en avant des façades ou toiture – 1,2 à 1,5 m au-dessus du niveau)
- SPECIFIQUE : : _____
1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante
-

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

CONDITIONS DE MESURE (SURTOU POUR D>40M)

VENT : PORTANT PEU PORTANT TRAVERS
 PEU CONTRAIRE CONTRAIRE

VITESSE : FAIBLE (aucun mouvement, vit. Habituellement inf. à 1 m/s)
 MOYEN (feuilles d'arbres agitées, vit. habituellement comp entre 1 et 3 m/s)
 FORT (bruits aérodynamiques, sifflements, vit. habituellement sup à 3 m/s)

SOL : SEC (pas de pluie dans les 10 derniers jours) HUMIDE (4 à 5 mm de pluie dans les dernières 24H)
 AUTRE (A PRECISER) :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	++
T5		+	+	++	

U1 : vent fort contraire au sens source-récepteur (3 m/s à 5 m/s)
U2 : vent moyen à faible (1 m/s à 3 m/s) contraire ou vent fort, peu contraire
U3 : vent nul ou vent quelconque de travers
U4 : vent moyen à faible portant ou vent fort peu portant (env. 45°)
U5 : vent fort portant

T1 : jour **et** fort ensoleillement **et** surface sèche **et** peu de vent
T2 : même conditions que T1 mais au moins 1 est non vérifiée
T3 : lever du soleil ou coucher du soleil ou (temps couvert et venteux et surface pas trop humide)
T4 : nuit et (nuageux ou vent)
T5 : nuit et ciel dégagé et vent faible

-- : atténuation très forte

- : atténuation forte

Z : effets météorologiques nuls

+ : renforcement faible du niveau sonore

++ : renforcement moyen du niveau sonore.

BRUITS PARTICULIERS

VOITURE

CIRCULATION IMPORTANTE RUE COLNETT

PAROLES

NON OBSERVE

OISEAUX

NON OBSERVE

INDUSTRIES

NON OBSERVE

AUTRE 1 :

NON OBSERVE

AUTRE 2 :

NON OBSERVE

AUTRE 3 :

NON OBSERVE

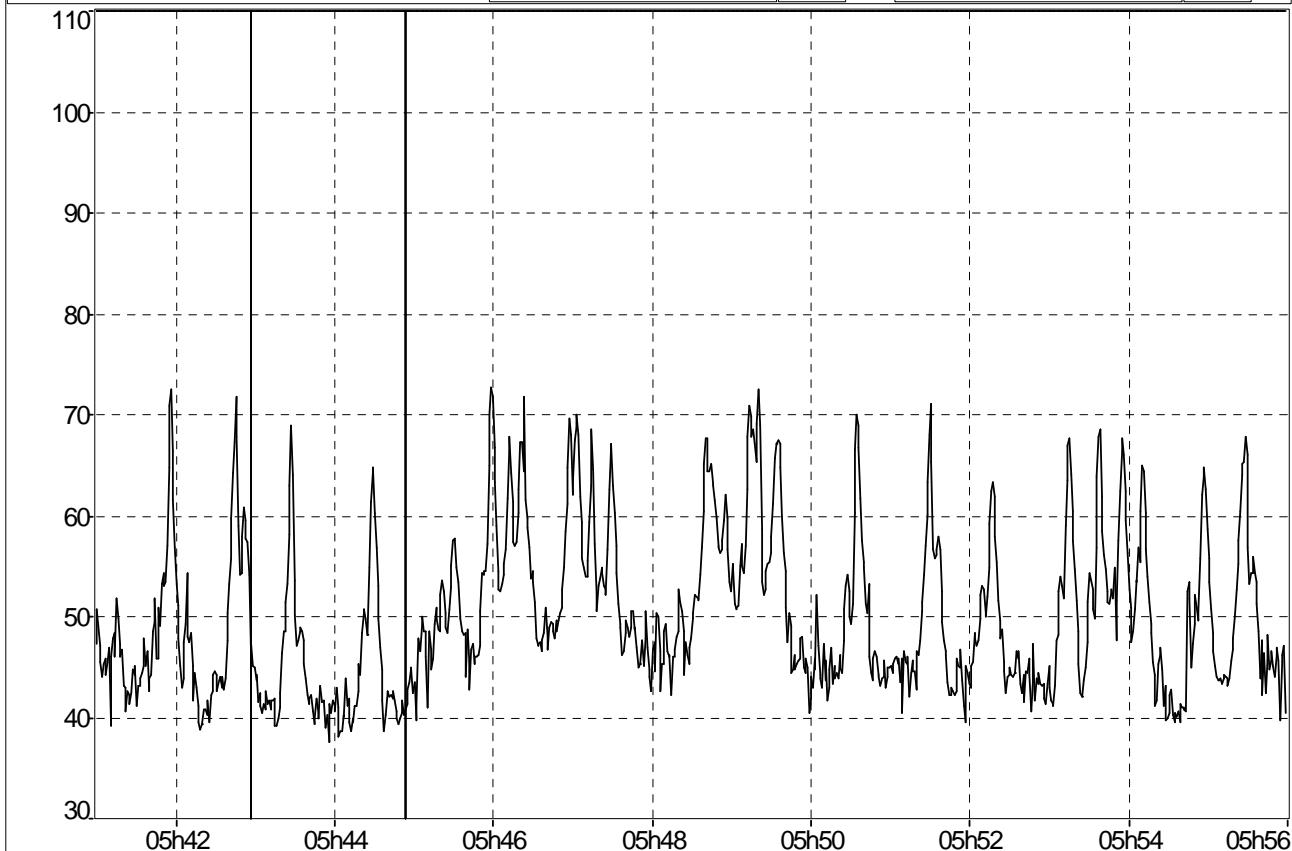
CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

Fichier	Mesure6-15.12001.cmg					
Début	15/12/09 05:41:00					
Fin	15/12/09 05:56:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
POS 1 - Mesure de bruit activité NUIT	Leq	A	dB	58,6	37,4	72,7

Fichier	Mesure6-15.12001.cmg	
Début	15/12/09 05:41:00	
Fin	15/12/09 05:56:00	
Lieu	POS 1 - Mesure de bruit activité NUIT	
Pondération	A	
Type de données	Leq	
Unité	dB	
Période la plus silencieuse (15m)		
Début	15/12/09 05:41:00	
Fin	15/12/09 05:56:00	
Niveau	58,6 dBA	
Période la plus bruyante (15m)		
Début	15/12/09 05:41:00	
Fin	15/12/09 05:56:00	
Niveau	58,6 dBA	

POS 1 - Mesure de bruit activité NUIT	Leq 1:	MAR 15/12/09 05h42m57	46.5dB	MAR 15/12/09 05h44m54	40.8dB
POS 1 - Mesure de bruit activité NUIT	Crête	MAR 15/12/09 05h42m57	109.9dB	MAR 15/12/09 05h44m54	109.9dB



CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

MESURE N° 7 : POS 2

DATE : 15/12/2009

MESURE DE BRUIT REALISEE PAR : BH

PERIODE : JOUR NUIT SEMAINE W-E FERIE
 HEURES OUVRABLES EN DEHORS DES HEURES OUVRABLES

DEMARRAGE : 06h00

ARRET : 06h15

DUREE : 15 min

POINT D'OBSERVATION (RECEPTEUR) :

TYPOLOGIE HABITATION BUREAU INDUSTRIE
 ERP TERRAIN NU AUTRE

CONDITIONS DE MESURE :

Mesure de bruit provenant de la STEP

Fonctionnement des installations IRN

DISTANCE SOURCE/RECEPTEUR : INF A 40 m SUP A 40 m

CALIBRAGE AVANT MESURE : 92 dBA **CALIBRAGE APRES MESURE :** 93,6 dBA

CONDITIONS DE MESURAGE

- CONVENTIONNEL
- A l'intérieur des immeubles (source extérieure ou intérieure) :
centre de la pièce – 1 m des parois – 1,5 m des fenêtres – 1,2 à 1,5 m du sol
Fenêtres ouvertes ou fermées suivant conditions d'occurrence – portes fermées
- A l'extérieur (source extérieure) :
à l'intérieur des limites de la propriété exposée aux bruits – Si nécessaire mesurages complémentaires peuvent être effectués en lim. de prop. des installations comportant les sources de bruit incriminées
- en limite de propriété (1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante)
- en façade d'immeuble (2 m en avant des façades ou toiture – 1,2 à 1,5 m au-dessus du niveau)
- SPECIFIQUE : : _____
1,2 à 1,5 m au dessus du sol – 1 m de toute surface réfléchissante

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

CONDITIONS DE MESURE (SURTOU POUR D>40M)

VENT : PORTANT PEU PORTANT TRAVERS
 PEU CONTRAIRE CONTRAIRE

VITESSE : FAIBLE (aucun mouvement, vit. Habituellement inf. à 1 m/s)
 MOYEN (feuilles d'arbres agitées, vit. habituellement comp entre 1 et 3 m/s)
 FORT (bruits aérodynamiques, sifflements, vit. habituellement sup à 3 m/s)

SOL : SEC (pas de pluie dans les 10 derniers jours) HUMIDE (4 à 5 mm de pluie dans les dernières 24H)
 AUTRE (A PRECISER) :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	++
T5		+	+	++	

U1 : vent fort contraire au sens source-récepteur (3 m/s à 5 m/s)
U2 : vent moyen à faible (1 m/s à 3 m/s) contraire ou vent fort, peu contraire
U3 : vent nul ou vent quelconque de travers
U4 : vent moyen à faible portant ou vent fort peu portant (env. 45°)
U5 : vent fort portant

T1 : jour **et** fort ensoleillement **et** surface sèche **et** peu de vent
T2 : même conditions que T1 mais au moins 1 est non vérifiée
T3 : lever du soleil ou coucher du soleil ou (temps couvert et venteux et surface pas trop humide)
T4 : nuit et (nuageux ou vent)
T5 : nuit et ciel dégagé et vent faible

- - : atténuation très forte

- : atténuation forte

Z : effets météorologiques nuls

+ : renforcement faible du niveau sonore

++ : renforcement moyen du niveau sonore.

BRUITS PARTICULIERS

VOITURE

ENTREE DE VEHICULE DANS LES IRN

PAROLES

NON OBSERVE

OISEAUX

NON OBSERVE

INDUSTRIES

NON OBSERVE

AUTRE 1 :

NON OBSERVE

AUTRE 2 :

NON OBSERVE

AUTRE 3 :

NON OBSERVE

CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

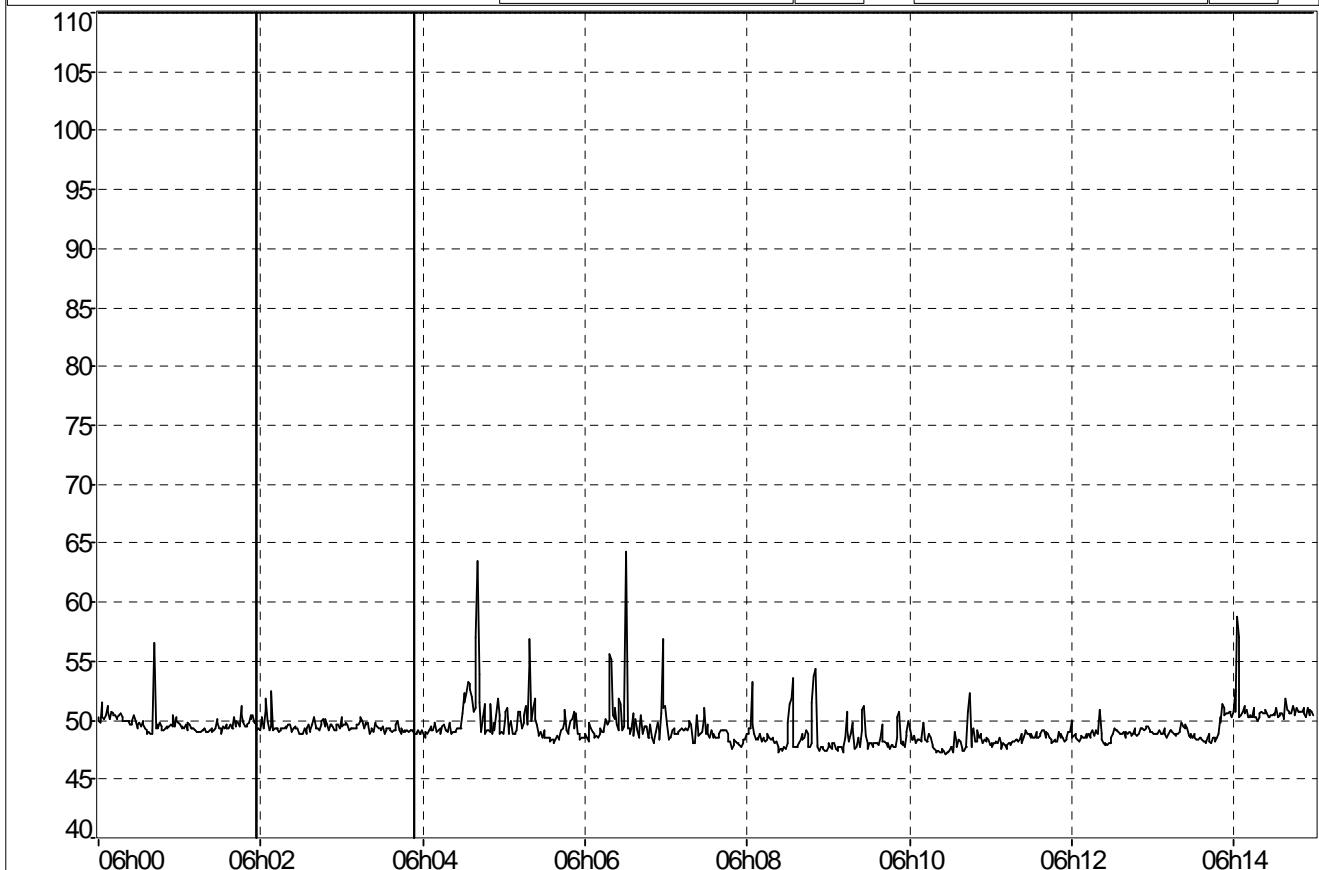
Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

Fichier	Mesure7-15.12001.cmg					
Début	15/12/09 06:00:00					
Fin	15/12/09 06:15:00					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
POS 2 - Mesure de bruit activité NUIT	Leq	A	dB	49,7	47,0	64,2

Fichier	Mesure7-15.12001.cmg					
Début	15/12/09 06:00:00					
Fin	15/12/09 06:15:00					
Lieu	POS 2 - Mesure de bruit activité NUIT					
Pondération	A					
Type de données	Leq					
Unité	dB					
Période la plus silencieuse (15m)						
Début	15/12/09 06:00:00					
Fin	15/12/09 06:15:00					
Niveau	49,7 dBA					
Période la plus bruyante (15m)						
Début	15/12/09 06:00:00					
Fin	15/12/09 06:15:00					
Niveau	49,7 dBA					

POS 2 - Mesure de bruit activité NUIT	Leq 1:	MAR 15/12/09 06h01m57	49,5dB	MAR 15/12/09 06h03m54	48,8dB
---------------------------------------	--------	-----------------------	--------	-----------------------	--------

POS 2 - Mesure de bruit activité NUIT	Crête	MAR 15/12/09 06h01m57	109,9dB	MAR 15/12/09 06h03m54	109,9dB
---------------------------------------	-------	-----------------------	---------	-----------------------	---------



CAMPAGNE DE MESURES DE BRUIT

Méthode dite de contrôle (selon la norme NFS 31-010)

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DE CHACUNE DES MESURES

Mesure de JOUR (6h30 – 22h00)		Mesure de NUIT (22h00 – 6h30)	
SANS ACTIVITE	ACTIVITE	SANS ACTIVITE	ACTIVITE
Mesure n°1	Mesure n°2	Mesure n°1	Mesure n°4
Mesure n°6	Mesure n°3	Mesure n°2	Mesure n°5
	Mesure n°4	Mesure n°3	Mesure n°6
	Mesure n°5		Mesure n°7